

# ASILE SAINT-LÉONARD

A COUZON AU MONT-D'OR (Rhône)

## COMPTE RENDU

des Années 1920-1921



BRIGNAIS  
IMPRIMERIE DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE  
DE SACUNY

1922



# ASILE SAINT-LÉONARD

## à COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



L'Asile Saint-Léonard, situé sur les bords de la Saône, à 13 kilomètres au nord du centre de Lyon, et sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), se trouve près de la gare de même nom, qui est la troisième en remontant de Lyon à Paris. Et il a l'honneur d'être le *premier refuge-patronage*, ouvert en France, sans distinction de croyances et d'opinions, aux libérés adultes sortant de prison, qu'ils soient ou non, soumis à l'interdiction de séjour. Sa fondation date du 6 Juin 1864; il a donc en ce moment (Juin 1922,) 58 ans d'existence.

Il a été reconnu d'utilité publique par décret du 6 mai 1868, et il est subventionné par le Ministère de la Justice (direction de l'Administration pénitentiaire), par le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des Prisons de Lyon et la Chambre de Commerce de cette ville.

Il a obtenu, jusqu'à présent, 74 réhabilitations légales.

Médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris, en 1900, et à celle de Saint-Louis (Etats-Unis), en 1904.

Diplôme d'Honneur à l'Exposition Universelle de Paris, en 1878, et à l'Exposition Franco-Britannique de Londres, en 1908.

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Bruxelles, en 1910, à celle de Turin, en 1911, à celle de Gand, en 1913, et à celle (nationale), de Strasbourg, en 1919; — au total : 4.

Diplôme commémoratif à l'Exposition Universelle de Lyon, en 1914.

Prix de vertu Rigot, de l'Académie française, en 1902.

Prix Chazière, en 1895, et Livet, en 1909, de l'Académie de Lyon.

Prix de vertu Audiffred, en 1911, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Médailles d'Honneur, en 1869, 1897 et 1910, de la Société Nationale d'Encouragement au Bien.

Fondateur : feu le chanoine VILLON, ✠, ✠.

Directeur : le chanoine ROUSSET, ✠, ✠, A, ✠, reçoit le lundi.

### Conditions d'admission :

1° Ne pas être âgé de moins de 25 ans ni de plus de 50. Cependant, nous recevons jusqu'à 55 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes, et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues ;

2° Etre assez bien portant de façon à pouvoir fournir 10 heures de travail ;

3° Ne pas être atteint de fatigue cérébrale, ni de maladie contagieuse ou repoussante ;

4° Avoir bonne vue et ne pas être infirme ;

5° Envoyer ou apporter un certificat du médecin, ou bien une note soit du Directeur, soit du Surveillant-Chef, constatant que l'on réunit les conditions ci-dessus exigées ;

6° S'engager, par écrit, à rester au moins *six mois* (et sept, s'il s'agit d'un libéré conditionnel), dans le refuge, et se rappeler que la direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours, si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'Asile, ou de se plier au règlement de la maison ;

7° Envoyer ou apporter un certificat de bonne conduite délivré soit par le Directeur, soit par le Surveillant-Chef ;

8° Etre muni, en arrivant à l'Asile, de sa lettre d'admission, et de son bulletin de sortie, en ayant soin de faire mentionner sur cette pièce, ou sur une feuille à part, le montant du pécule au moment de la libération ;

9° Faire, autant que possible, sa demande au moins quinze jours avant sa libération, et toujours l'adresser, par *lettre affranchie*, au Directeur de l'Asile Saint-Léonard. Ne pas manquer d'envoyer un timbre pour la réponse.

Outre des renseignements *détailés* sur chacune des conditions d'admission exposées ci-dessus, la demande qui sera toujours, à moins d'*incapacité absolue*, faite par le postulant lui-même, et en termes très simples, devra contenir les *nom et prénoms du postulant, sa profession, sa religion, les lieu et date de naissance, les nom et prénoms du père et de la mère, et la date de la libération.*



Il devra aussi déclarer s'il est célibataire, ou marié, ou bien encore veuf, avec ou sans enfants, puis donner le nombre, la date, la nature et la durée de ses condamnations, même de celles amnistiees ou effacées par la réhabilitation.

Et dans le cas où ledit postulant serait incapable de faire sa demande, il devra au moins la signer.

Nous ne nous occupons ni des relégués, ni de ceux qui n'ont pas fait, ou terminé leur service militaire.

NOTA. — Ceux qui désirent obtenir du Directeur de l'Asile une admission par écrit ayant pour but de leur faciliter la libération conditionnelle, devront s'engager :

1° A rester sept mois à l'Asile, malgré les raisons de famille à rejoindre et à nourrir qu'ils pourraient invoquer (si, cependant, la libération définitive arrivait avant la fin dudit engagement, celui-ci cesserait de suite, s'il avait dépassé six mois, sinon au bout de ce laps de temps); 2° à envoyer par la poste, et par l'intermédiaire du Greffier-Comptable, le jour de leur libération, comme caution (mais nullement comme équivalence) de cet engagement de sept mois, la somme de cent francs, et à l'abandonner, s'ils ne remplissent pas ledit engagement, quel qu'en soit le motif, par exemple : un départ volontaire ou un renvoi pour inconduite; 3° et à joindre à cette caution, à titre de dépôt, le reliquat de leur masse, s'ils en ont une, après prélèvement des frais de route.

S'ils n'ont pas à leur pécule ladite somme de cent francs, ils feront envoyer ce qui restera dudit pécule, une fois les frais de route prélevés, et s'il ne reste rien, nous donnerons néanmoins suite à la demande.

Nous exigeons aussi l'envoi, à titre de dépôt, après prélèvement des frais de route, de tout le pécule de ceux qui nous arrivent en libération définitive.

### Observations :

Nous n'avons en ce moment qu'une industrie, celle de la toile métallique; aussi la plupart des entrants doivent s'attendre à y être appliqués; nous faisons cependant un peu de culture et de jardinage.

Le patronné reçoit 10 % sur le produit de son travail; en outre il touche tous les lundis de 0,25 à 0,50 c., suivant l'importance dudit travail; les agriculteurs et ceux qui sont à traitement fixe touchent 0,40 c. Cette somme est prélevée sur la masse pendant toute la durée de l'engagement qui est de six (ou sept mois) pour le premier séjour, de neuf pour le deuxième, et d'un an pour les suivants. A l'expiration de cet engagement le montant desdits prélèvements est inscrit au pécule à titre de gratification. Puis d'autres récompenses en argent ou en vêtements sont allouées selon les circonstances, en raison du travail et de la conduite.

Le patronné est entreteu de tout, à l'exception toutefois de certains petits détails. Il jouit, sauf le premier jour férié qui suit son arrivée, d'une sortie libre les dimanches et jours de fête, de 2 à 7 heures du soir. Il peut être placé, si ses efforts et ses antécédents le permettent, mais jamais avant la fin de son engagement. En outre, il faut qu'il ait au pécule la somme nécessaire pour payer son voyage jusqu'au lieu de déplacement.

L'Œuvre de Saint-Léonard ayant pour but la réhabilitation morale, et même légale des libérés, ceux-ci doivent faire preuve d'un bon esprit et d'une grande docilité en ce qui concerne leur soumission à la discipline de la maison.

Le libéré admis devra se diriger sur l'Asile dès sa libération, et y arriver le même jour, s'il sort de l'une des prisons suivantes : Lyon, Villefranche, Trévoux.

Tout retard non justifié par une preuve écrite, émanant de personnes dignes de foi, pourra entraîner le refus d'admission au patronage.

NOTA. — Les lettres et communications doivent toujours être adressées à M. le Directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), même lorsque les réponses sont faites par d'autres que lui.

1° Bureau de poste, télégraphe et téléphone, à Couzon.

Adresse télégraphique : Chanoine ROUSSET, Couzon-au-Mont-d'Or.

2° Ceux qui, après avoir été admis au Patronage, ne s'y rendraient pas, sont instamment priés de nous en prévenir, quelle qu'en soit la raison.

3° Nous ne recevons pas ceux qui se présenteraient, sans avoir été admis à l'avance.

4° Inutile de se faire recommander par des parents ou des amis.

## RÉFLEXIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### 1<sup>re</sup> Au point de vue religieux.

Nous recevons, et nos conditions d'admission l'indiquent, sans distinction de croyances et d'opinions, c'est-à-dire au point de vue croyances : catholiques, protestants, juifs et incrédules (ou libre penseurs, suivant le terme reçu mais absolument inexact, puisqu'un croyant est un libre penseur). Et en ce qui concerne les catholiques, nous laissons la liberté la plus complète à nos patronnés, relativement à la confession et à la communion; et nous avons en un qui, ayant environ dix-sept ans de présence au patronage, ne remplit pas même son devoir pascal depuis une douzaine d'années. Nous exigeons cependant de tous, l'assistance à la prière du matin et du soir, et à nos offices religieux des dimanches et jours de fête. En agissant ainsi, nous remplissons un devoir inhérent à notre caractère sacerdotal, puis nous répondons non seulement à l'esprit de foi qui a présidé, dans la personne du chanoine Villion, à la fondation de la maison, et à l'établissement, par lui, de cette participation religieuse de tous les patronnés, mais encore à cette conviction intime basée sur les 58 ans d'expérience des deux directeurs, que c'est le moyen le plus sûr de faire naître ou renaître, en ces âmes meurtries, de salutaires pensées propres à un relèvement sérieux et solide.

Nous trouvons absolument insuffisantes, en nous basant sur la même vieille expérience, les exhortations sur la beauté de la morale, si nous ne les accompagnons de la crainte du châtimeut futur : *Initum sapientiæ timor Domini*, et du désir ainsi que de la douce perspective des récompenses éternelles.

Et avec des passions aussi fortes et des volontés aussi faibles, il faut se servir de ce levier pour opérer des relèvements durables. Nous affirmons que si le patronage nous donne beaucoup de consolations et un nombre relativement restreint de défaillances, il faut l'attribuer à l'esprit de foi qui règne dans la maison et qui est le principal directeur de notre fonctionnement.

Enfin, dernière considération, le bon ordre de la maison demande l'uniformité d'observation des règlements sur ce point comme sur les autres. Diverses catégories qui sont possibles et même nécessaires dans les maisons de détention, ne le sont pas chez nous. Nous ne sommes pas d'ailleurs outillés pour ces divisions; nous sommes trop peu nombreux et



n'avons pas les ressources voulues pour créer un personnel de surveillance affecté à chacune des catégories qu'il faudrait établir.

### 2<sup>e</sup> Au point de vue matériel.

Il a toujours été reconnu que les patronages ne pouvaient vivre d'eux même ; le produit du travail est toujours, surtout au point de vue industriel, très inférieur à la dépense. Et il est utile de faire connaître à nos bienfaiteurs les causes de ce faible rendement.

Tout d'abord, il faut se rappeler que l'apprentissage qui se fait à 30, 40 et surtout 50 ans, ne forme jamais un ouvrier habile, comme dans le cas où l'on commence à 15, 18 et 20 ans.

En second lieu, la moyenne de séjour de nos patronnés n'étant que de *sept mois*, la plupart d'entre eux partent au moment où ils pourraient, par l'habitude du travail, faire de plus forte moyennes.

En troisième lieu, il nous arrivent souvent, et de plus en plus, avec des santés délabrées, à cause de excès d'alcool ou de mauvaise conduite, soit personnels, soit héréditaires, qui se développent considérablement.

En quatrième lieu, le régime de la prison, et surtout la claustration, crée ou accroît l'anémie, surtout avec certaines constitutions.

En dernier lieu, la faiblesse de volonté qui a causé leur chute, se fait quelquefois sentir dans le travail.

On nous demande assez souvent pourquoi nous ne recevons pas au-dessous de 25 ans ; c'est afin d'éviter, dans la mesure du possible, cette promiscuité de jeunes et de vieux qui fait tant de mal dans certaines agglomérations.

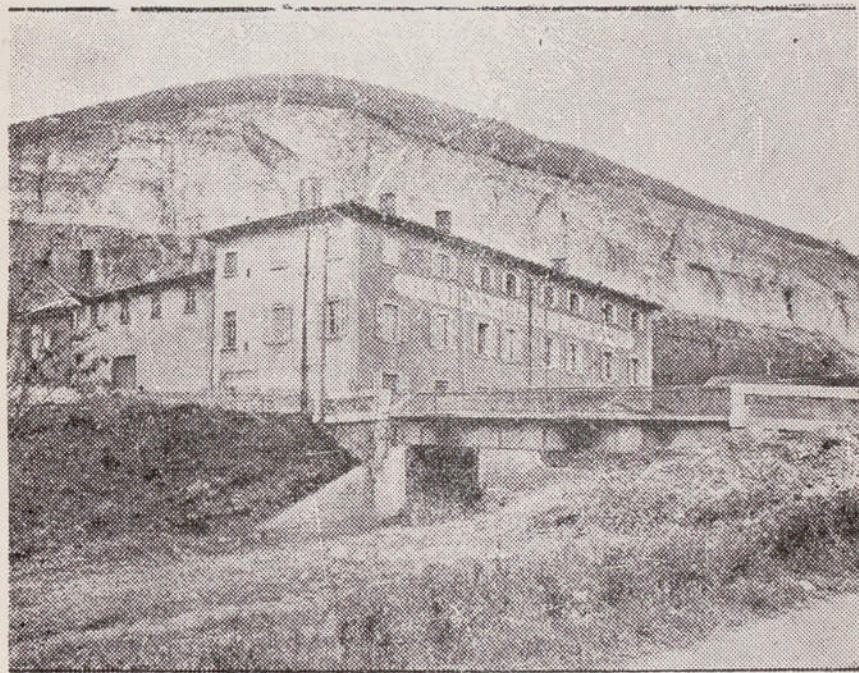
En outre, quelquefois les jeunes sont moins grangrenés, ont des passions moins fortement enracinées, ils sont encore bien enfants et peu réfléchis, et par cela même peu aptes à un amendement. La discipline de notre patronage en souffrait à l'époque où nous recevions au-dessous de 25 ans, et après mûre réflexion, on décida de ne plus admettre au-dessous de 21 ans ; mais l'expérience nous ayant prouvé que ce n'était pas suffisant, nous avons mis 25 ans comme minimum d'âge.

D'ailleurs avec les hommes de 30, 40 et 50 ans, surtout lorsqu'ils sont condamnés primaires, il n'y a pas ordinairement habitude invétérée du vice, et alors, comme ce sont ceux-là qui nous arrivent de plus en plus, le sérieux de l'âge, et la réflexion aidant, il y a meilleure conduite, et relèvement plus facile.

# ASILE SAINT-LÉONARD

Premier Refuge-Patronage

Établi en France pour les libérés adultes



Il est situé sur les bords de la Saône, à 10 Km. au nord de Lyon-Vaise sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône)

Fondé le 6 Juin 1864

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 Mai 1868



## COMPTE RENDU DES ANNÉES 1920-1921

---

Pour la quatrième fois, nous avons laissé s'écouler deux années avant de publier quelques notes sur notre patronage, et les frais d'impression si élevés pendant la guerre, et si peu diminués depuis, en sont, en grande partie, cause.

Nous espérions, disions-nous, dans notre précédent rapport, que la cessation des hostilités permettrait, au bout de quelques mois, le rétablissement de la situation financière, commerciale et industrielle de notre pays, et qu'alors les prix si élevés de tout ce qui touche à la vie matérielle auraient diminué ! Hélas ! la diminution a été peu sensible, et pendant que partout, ou à peu près, on donnait des indemnités de vie chère aux fonctionnaires, employés, ouvriers, etc..., notre œuvre restait, à part de rares exceptions, avec ses ressources antérieures à 1914. Et même, nous avions une réduction dans la plus importante de nos subventions ; puis quelques refus, et des restrictions d'annuités. Et nous étions néanmoins obligés de subir la hausse triple et quadruple de nos dépenses.

Et nous avons pu équilibrer notre budget, en usant des réserves que nous avons sagement préparées en vue de difficultés qui pourraient surgir sans que nous prévoyions ce qu'elles seraient, et qui, finalement, ont surgi à partir de août 1914, par la guerre terrible qu'il a fallu soutenir contre l'Allemagne pendant quatre ans.

Et ici nous exprimons la profonde tristesse que nous avons éprouvée plusieurs fois en entendant débiter sur le patronage cette réflexion : « Que nous avons une caisse noire abondamment fournie ; que nous n'étions pas à plaindre ; que nous roulons sur l'or, et que nous pouvions facilement combler le déficit, etc., etc... ! » Que ces imprudents, (nous ne voulons pas employer une expression plus forte), viennent causer avec nous ; qu'ils voient nos comptes, et ils constateront combien il nous est difficile de « joindre les deux bouts ! »

Et si on leur proposait de prendre notre place, ils refuseraient très probablement, par suite de la crainte qu'ils éprouveraient de ne pouvoir faire face à leurs affaires ! Quel mal ils nous font !

En ce qui concerne le recrutement des patronnés, nous constatons toujours que les libérés définitifs viennent très peu nombreux, beaucoup moins qu'autrefois. A quoi attribuer cette diminution ? A l'affaiblissement du désir de relè-



vement, à la répugnance pour la vie sérieuse du patronage qui est cependant une transition, sinon toujours nécessaire, au moins, souvent, fort utile pour se refaire au travail et à la bonne conduite ! Puis, il y a les détracteurs, composés soit de mauvais compagnons qui cherchent à augmenter leurs imitateurs ; soit d'anciens patronnés qui, ayant été renvoyés, se vengent ainsi ; soit enfin de têtes folles, irréflechies, qui bavardent, lancent des calomnies, sans se douter du mal qu'elles font, alors que d'autres, au contraire, exercent autour d'eux un véritable apostolat ; il y a eu un renvoyé qui, avouant carrément ses torts, prêchait, en prison, en faveur de Saint-Léonard.

Nous avons de plus en plus des demandes de candidats à la libération conditionnelle. Qu'on sache bien que pour les trois quarts d'entr'eux, ce n'est pas le désir de se relever, mais simplement d'être plus tôt libres ! Et c'est à contre-cœur qu'ils acceptent l'obligation de rester sept mois au patronage, et même sans la crainte de perdre les *cent francs* de caution que nous exigeons d'eux, ou d'être repris et reconduits à la maison centrale, pour y continuer leur peine, combien qui nous « brûleraient la politesse » ! Finalement, ils subissent l'influence de l'atmosphère chrétienne de la maison, et ils en conservent presque tous quelque chose.

Enfin, pendant ce même laps de temps, grâce au règlement, aux exhortations, à la sage distribution du pécule, les oublis de boissons sont assez rares. Combien, à ce point de vue, est déplorable la journée de huit heures, et même l'heure d'été, due à notre ridicule anglomanie ! Sur 100 ouvriers célibataires, 75 à 80 (et sur le même nombre parmi ceux qui ont un intérieur, au moins, le quart,) profitent de ces heures d'oisiveté pour s'abreuver encore davantage d'alcool ! Et nous avons, sur cette fâcheuse conséquence des lois ci-dessus rappelées, l'aveu d'ouvriers qui en reconnaissent les terribles inconvénients.

Pendant le cours de ces deux dernières années, nous avons enregistré 6 réhabilitations, et, avec les 2 du commencement de 1922, nous en comptons (mai 1922) 73. Puis nous avons d'autres relèvements, c'est-à-dire des réhabilitations morales qui ne peuvent être transformées en légales, à cause de divers inconvénients, en particulier à cause de l'enquête qui précède, et que ne peuvent affronter ceux dont le passé n'est pas connu dans les milieux où ils se trouvent, et dont l'emploi dépend de l'ignorance dudit passé chez leurs patrons.

Aussi, pour ces heureux résultats, assez nombreux d'ailleurs, et pour les demi-résultats indiqués plus haut, nous pouvons dire que le Patronage Saint-Léonard a sa raison d'être, et mérite d'être fortement encouragé.

Nous pouvons ajouter à notre actif cette pensée au sujet

de ceux qui ne sortent pas améliorés de chez nous, c'est que pendant leur séjour dans notre maison, ils n'ont pas fait le mal ; c'est déjà quelque chose !

La mort a frappé fortement parmi nos bienfaiteurs, et nous a même enlevé un de nos administrateurs, l'excellent M. Desgeorges, qui avait succédé à son frère comme membre de notre Conseil, et même comme trésorier. Nous conserverons le souvenir de ce vénérable vieillard, dont la piété nous édifiait grandement.

Et l'un de nos amis, très dévoué à l'Œuvre, M. Eugène Queyras, nous ayant souvent rendu service, suivant, en cela, l'exemple de sa charitable mère, et désirant se consacrer encore davantage à notre patronage, nous le proposâmes à notre si dévoué président, M. E. Rigot, et à plusieurs de nos administrateurs, en remplacement de M. Desgeorges. Accueil excellent ! Et, comme notre jeune administrateur, Lyonnais de naissance, est devenu Parisien depuis peu, il pourra se mettre et se mettra entièrement à notre disposition pour nous servir de correspondant dans la capitale.

Le nécrologe de nos bienfaiteurs s'est considérablement allongé pendant les deux dernières années : après avoir déploré la mort de M. Schottlaender, négociant, nous citerons autant que possible, par ordre alphabétique : M<sup>me</sup> la comtesse de Brive, née De Nolhac, à Curis ; M<sup>me</sup> Paul Charbon ; M. Charles, entrepreneur de serrurerie, à Couzon ; M<sup>me</sup> Châtin-Ollier ; M<sup>me</sup> veuve Cyrille Cottin ; M<sup>me</sup> Paul Gensoul ; M<sup>me</sup> veuve Maxime Gonon ; M. Louis Granjon, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; M<sup>lle</sup> Jasserand, de Couzon ; M. le Docteur Larrivé, de Meyzieux ; M<sup>me</sup> veuve Ollier et sa fille ; M<sup>me</sup> Paul Châtin ; M. Potié, juge honoraire au Tribunal civil, et beau-père de notre vice-président M. L. Defond-Poté ; M. Jean Guimet, victime d'un accident d'automobile ; M. Rambaud, ancien notaire, à Fontaines-sur-Saône ; M. Georges Brunier, de Fontaines-sur-Saône. Et, indirectement : du capitaine Cornet, chevalier de la Légion d'honneur ; du sous-lieutenant Jean Ferry ; M<sup>lle</sup> Joséphine Auquier ; du vicomte De Saporta, gendre de notre administrateur M. Louis De Longevialle.

Et nous constatons avec regret que plusieurs de ces chers défunts n'ont pas été remplacés.

Après avoir eu donné un pieux souvenir à tous ceux que nous venons d'énumérer, à ceux que nous pouvons avoir oubliés et aux inconnus, rappelons que, pendant ces deux dernières années, nous avons enregistré, parmi ceux qui ont profité de notre assistance à titres divers, quatre décès : d'abord celui de Cardronnet, le 12 janvier 1920, au Patronage ; puis celui de Jean Breton, le 1<sup>er</sup> janvier 1921, à l'Hôtel-Dieu de Lyon ; celui de Dufau Fernand, dans un hôpital de Paris ; et enfin celui d'un de nos anciens, Ceriselle Joseph, mort aux colonies le 30 mars 1921.



Nous rappelons, comme d'ailleurs on le verra dans les éphémérides de 1920-1921, que, de temps en temps, grâce à la générosité de plusieurs de nos patronnés, inspirés par leurs croyances, nous célébrons la Sainte Messe à l'intention de leurs anciens camarades ; et, avec leurs ressources si minimes, ce témoignage de sympathie, le seul sérieux, revêt une grande valeur.

Des morts aux malades, il n'y a qu'un pas. Grâce aux soins si désintéressés de notre administrateur M. le Docteur Fléchet, de MM. Baroncelli et Gabriel Fléchet, chirurgiens-dentistes ; de MM. les Médecins de la Maison départementale de retraites d'Albigny ; de M. Verdier, pharmacien ; de M. l'Interne et de M. Tardy, chef-panseur de ladite maison ; puis, en ce qui concerne plus particulièrement M. le chanoine Rousset, de M. Cornet, pharmacien, à Lyon, ainsi que de M. le Docteur Devic, nous avons pu diminuer considérablement les frais qu'auraient exigé les soins donnés à nos malades, hélas ! de plus en plus nombreux.

Qu'il nous soit permis de soumettre à nos lecteurs le récit de la remise de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur à M. le chanoine Rousset, récit dû à notre comptable :



Remise de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur  
à M. le Chanoine ROUSSET  
Directeur de l'Asile St-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or



**LE CHANOINE ROUSSET**

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DU SAINT SÉPULCRE,  
ET DU MÉRITE AGRICOLE,  
OFFICIER D'ACADÉMIE

Le 9 juillet 1921, M. Bonnevey, garde des sceaux, ministre de la justice, soumettait à la signature de M. le Président de la République le décret nommant chevalier de la Légion d'honneur M. le chanoine Rousset, directeur de l'Asile Saint-Léonard, en récompense de ses 39 ans de dévouement et d'abnégation pour le soulagement des malheureux sortant de prison et venus auprès de lui préparer leur réhabilitation par le travail, la vie morale et le retour aux pratiques religieuses, lorsqu'elles sont possibles, seules bases solides du relèvement.

Cette nomination parut à l'« Officiel » du 13 juillet, et, le lendemain 14, les journaux de Lyon avaient la grande satisfaction de faire part, à leurs lecteurs, de cette bonne nouvelle, en particulier le *Nouvelliste*, le *Sud-Est*, le *Salut Public*, le *Tout-Lyon*, l'*Horticulture Nouvelle*, la *Revue Pénitentiaire*, ainsi que l'*Echo de Fourvière* et la *Semaine Religieuse*, le *Bulletin de l'Union des Sociétés de Patronage de France*, etc.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer que les démarches entreprises dans le but de faire décerner cette décoration étaient dues à l'initiative de deux vieux amis du Directeur : M. Fouilloux, conseiller général de l'Ain, ancien président du Tribunal civil de Villefranche-sur-Saône, et actuellement conseiller à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie), et M. Cl. Just, officier de la Légion d'honneur, conseiller à la Cour d'appel de Paris, et ancien Directeur de l'Administration Pénitentiaire ; ainsi que du général M...

A la nouvelle de cette récompense, M. le chanoine Rousset s'empressa de faire savoir que, étant adversaire de tout ce qui sentait le faste, et, suivant son expression, le « tam-tam », il ne voulait pas de cérémonie officielle ; mais, ignorant les coutumes de l'Ordre qui veulent que, lorsqu'un postulant est promu chevalier, il doit faire choix d'un parrain déjà légionnaire et le désigner à la Grande Chancellerie qui le délègue officiellement pour attacher la croix sur la poitrine du nouveau décoré, et lui donner l'accolade en présence de ses amis, force lui fut donc de se soumettre.

M. le chanoine Rousset ayant désigné M. Just, officier de l'Ordre, petit-cousin du Père Villion et ami d'études du Directeur, il fut décidé, après entente entre ces Messieurs et M. Rigot, président du Conseil d'administration de Saint-



Léonard, que la cérémonie officielle se ferait dans la plus stricte intimité le mercredi 24 août suivant.

Au jour fixé, MM. Rigot, président, Louis Defond-Potié, vice-président, Bouland, trésorier adjoint, Chevallet et Edmond Sabran, administrateurs de l'Œuvre; Claude Just, parrain du nouveau légionnaire; Sénebier, substitut du Procureur de la République à Lyon, et M<sup>me</sup> Sénebier; M<sup>me</sup> veuve Bonnet, mère de cette dame, se rendirent à l'Asile, où un repas très simple, que relevaient une franche gaieté et une sincère cordialité, réunit les vrais amis du Directeur.

On eut à regretter l'absence de M<sup>me</sup> Queyras, qui avait offert la Croix au nouveau légionnaire, et de son fils; puis de M. Fouilloux, empêché par les séances du Conseil général de l'Ain, ainsi que de MM. Guinet Antoine, de Longevialle, Docteur J. Fléchet, Amédée Desgeorges, Georges Ducrot et Chavanne, notaire. M. F. Regaud, enfant de Couzon par sa mère, et député du Rhône, étant loin de Lyon à ce moment, ne put également pas assister à cette petite fête.

À l'issue du dîner, les invités se rendirent en salle de récréation, décorée très sommairement, où les attendaient les patronnés sur le visage desquels se lisait la joie très vive que leur causait cette distinction.

M. le conseiller Just procéda, selon le rite, à la remise de la Croix au récipiendaire; puis, après un petit compliment d'usage, il adressa quelques mots aux patronnés, où il leur fit comprendre que c'était grâce au dévouement et à la bonne volonté qu'ils n'ont cessé de montrer pendant leur séjour à l'Asile, que le Gouvernement avait jugé bon de les en récompenser dans la personne de leur Directeur.

Il termina en leur recommandant de continuer de seconder de tous leurs efforts le prêtre qui a si généreusement contribué à leur relèvement en leur consacrant sa vie entière.

M. le chanoine Roussel répondit à son vieil ami ce que, 21 ans auparavant, le regretté Père Villion avait déjà dit à ses fidèles serviteurs, présents en 1900, lors de sa décoration: « Cette Croix, mes chers amis, est non seulement la mienne, mais aussi la vôtre, et celle des 3.500 malheureux qui sont venus se réfugier au port de Saint-Léonard, et s'abriter sous les plis de son drapeau. Oui, mes amis! je le proclame hautement: c'est grâce à vous que je reçois aujourd'hui cette récompense, et je vous en attribue tout le mérite. Donc, merci à vous tous pour votre bonne conduite; continuez à tenir bien haut l'étendard du Patronage, en vous inspirant de sa devise, qui est celle de tous les cœurs vaillants: En avant! toujours en avant! ... »

Ces quelques mots furent vivement applaudis par l'assistance, et M. le Président ne put s'empêcher, à son tour, de féliciter M. le Directeur pour sa tendresse à l'égard des

patronnés qu'il appelle aussi ses « enfants d'adoption ».

Il fit remarquer que c'est surtout à l'autel, tous les matins, en offrant la Sainte Messe, que le vaillant successeur du Père Villion puisait la force et le courage nécessaires pour continuer la tâche ardue, et parfois ingrate, du relèvement des condamnés, tâche qui, depuis l'armistice de 1918, est devenue encore plus pénible, au point de vue matériel, à cause de la cherté de la vie, mais peut être allégée par la soumission des patronnés, et leur vigilance, pour éviter les dépenses inutiles.

M. le Président s'empressa d'ajouter que cette dernière recommandation était superflue, puisqu'il avait appris de M. le Directeur combien les réfugiés s'ingéniaient à faire toutes les économies possibles, et que la Maison avait pu continuer de fonctionner, même pendant la guerre, avec seulement 12 et 14 hommes, grâce à l'initiative de chacun.

Après la cérémonie, MM. les Administrateurs de Saint-Léonard, M. et M<sup>me</sup> Sénebier, parcoururent les rangs des patronnés, dont l'attitude fut très digne; M. le Directeur les présenta un à un, et il y eut un petit mot d'amabilité de la part des dames, et une forte pression de main de chacun de ces Messieurs.

Comme tout ici-bas à une fin: la joie comme la douleur, il fallut songer au départ, et vers 5 heures du soir, le Patronage avait repris sa physionomie habituelle, conservant seulement le parfum de la présence de personnes dévouées au malheur, venues passer quelques instants, trop courts hélas! mais réconfortants pour ceux qui en furent l'objet.

Avant de terminer, nous sommes heureux de faire connaître qu'à l'occasion de cette nomination, M. Joseph Gillet, l'industriel bien connu par sa charité à Lyon, envoya 500 fr. à notre Directeur, pour l'Œuvre; puis M. Odrus, président de Chambre à la Cour d'appel de Chambéry, 100 fr.; M. Rinck, directeur des Brasseries de ce nom, à Lyon, 100 fr.; et enfin M. Cottier, vice-président du Conseil d'arrondissement de Lyon, également 100 fr.

Enfin, MM. les Administrateurs se sont entendus pour faire un cadeau au Patronage, et ont demandé, par l'intermédiaire de M. G. Ducrot, à un certain nombre d'amis de l'Œuvre, une cotisation dont le total a atteint plus de 2.100 francs, y compris des dons en nature. Qu'il nous soit aussi permis de dire que plusieurs dames rêmirent à M. le Directeur une somme qui lui a servi à payer la plus grande partie des frais de photographies que lui avaient demandées des amis, avec sa Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

À toutes ces personnes, nous adressons l'expression de notre vive reconnaissance.



Nous extrayons, de deux rapports relatifs à cette nomination, les notes suivantes :

« Le chanoine Rousset, directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or est né le 12 janvier 1853, à Quincieux (Rhône; il est donc âgé de près de 69 ans. Il est entré au Patronage, en qualité de sous-directeur, le 22 octobre 1882, et a rempli cette fonction jusqu'au 18 novembre 1902, date de la mort du regretté Père Villion, fondateur de l'Œuvre, ce qui lui fait 20 ans comme tel ; puis passe directeur, par le fait même de cette mort, c'est-à-dire depuis 19 ans ; au total : 39 ans de ministère auprès des malheureux. »

A. Q.

### STATISTIQUE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

Nous continuons à enregistrer un déficit considérable entre nos recettes et nos dépenses : en 1920, à la toile métallique, la moyenne de rendement a été de 2 fr. 56, et à la culture de 0 fr. 57 seulement, par suite d'insuffisance de récoltes, tandis que celle des dépenses a été de 6 fr. 88, d'où un déficit de plus de 3 fr. 50 par homme et par jour. En 1921, ladite moyenne a été, à la toile métallique, de 2 fr. 29, et à la culture de 4 fr. 75; et celle des dépenses, de 5 fr. 66, d'où un déficit d'environ 2 fr. 50. Heureusement que MM. Mulatier et Dupont ont bien voulu augmenter leurs tarifs de 200 %.

Nous avons donc toujours un besoin urgent des subventions et des dons ou annuités des amis de l'Œuvre !

Parmi les causes de dépenses, il y a celle provenant de l'achat de vin, dont les prix très élevés grèvent considérablement notre budget. Et avec des santés délabrées, si nous ne donnions pas du vin le matin et à midi, nous aurions un rendement encore moindre. En outre, l'habitude de ce genre de boisson, si on ne le continuait, amènerait du mécontentement, et même du découragement. De là, une dépense moyenne d'environ 350 fr. par mois (4.000 fr. par an).

Nous réitérons le regret du précédent compte rendu, c'est que sur cette question de demandes de secours, nous soyons si mal compris, et que quelquefois l'on ne nous fasse pas même l'honneur d'une réponse. Nous sommes profondément peinés de cette impolitesse que nous ne nous permettrions pas, même à l'égard d'un enfant. Nous nous rappelons, avec émotion, un Prince de l'Eglise avec lequel des circonstances, tantôt tristes, tantôt joyeuses, amenèrent des relations épistolaires qui nous auraient servi d'exemple si nous avions eu le défaut ci-dessus rappelé.

Qu'on ait pitié de nos cheveux blancs ! (à 70 ans, il est permis d'en avoir), et de nos 40 ans de patronage !

Nous avons des amis qui, par leur intervention en haut lieu, ou auprès de leurs parents et connaissances, nous font attribuer des secours en argent ou en nature ; qu'ils reçoivent ici la nouvelle expression de notre profonde reconnaissance !

Aux noms de ceux que nous avons cités les années précédentes, joignons celui de notre si dévoué conseiller général, M. Peïssel, négociant à Lyon.

Le nouveau directeur de l'Administration Pénitentiaire, M. Fleys, se montre plein de sollicitude pour nous ; le Conseil général du Rhône continue à nous témoigner beaucoup d'intérêt ; de même la Commission de surveillance des Prisons, la Chambre de Commerce de Lyon, la Banque de France (succursale de Lyon), plusieurs des Sociétés de Crédit de Lyon, la Chambre des Avoués devant la Cour d'appel, celle devant le Tribunal civil, la Chambre des Agréés près le Tribunal de commerce, la Société de patronage des Libérés protestants de Paris (dont l'agent général, M. Matter, se montre très dévoué à notre œuvre), nous rend de réels services avec ses demi-tarifs pour ceux qui se rendent de Paris à Couzon-au-Mont-d'Or ; la Compagnie du Gaz de Lyon, l'Œuvre de Saint-François-de-Sales, la Compagnie P.-L.-M., l'Œuvre des Hospitaliers-Veilleurs, à qui nous devons la pensée et le commencement d'exécution de cette fondation.

Le jury des Assises du Rhône veut bien nous faire participer, non plus pour la moitié, mais pour un tiers, à cause de l'admission d'une troisième œuvre, au produit de la quête qui se fait à chacune des quatre sessions de l'année ; nous espérons que la Chambre des Avocats pourra, cette année, s'inscrire parmi nos bienfaiteurs, ainsi que la Compagnie des Agents de change.

L'œuvre de Saint-Michel continue, malgré le prix très élevé de l'abonnement aux journaux, à nous en fournir un ; de même M<sup>mes</sup> Defond-Potié et Defond-Chabert. Sur quatre que nous recevons, un seul est à notre charge.

Nous n'avions pas eu à demander, depuis juillet 1921, une admission à l'hôpital Saint-Joseph ; le cas s'est reproduit en mars dernier : toujours même accueil charitable du Conseil d'administration, et de la vénérable supérieure. Puisse nous, en retour, apprendre qu'un lit a été fondé pour nous dans ledit hôpital.

Avant de passer à la statistique morale, nous rappelons à nos amis avec quelle reconnaissance nous recevons des dons en nature, soit pour l'alimentation, soit pour la lingerie, même du linge de femme qui est utilisé par nos religieuses, soit pour la chaussure et le vêtement.

Comme alimentation, M. et M<sup>me</sup> Clère, ainsi que M. et M<sup>me</sup> Rageys, rue Lanterne, sont venus plusieurs fois à notre secours ; M. et M<sup>me</sup> Malozon, M. Joly-Gay, de Couzon.



Comme vêtements, M<sup>me</sup> Defond-Poté et M<sup>lle</sup> Poté, en souvenir de leur père ; M<sup>me</sup> Vallat, parente de M. le Directeur ; M<sup>me</sup> Pierre, de Lyon ; M<sup>me</sup> Queyras ; M. le chanoine Sachet (sur le vestiaire du chanoine Pallière) ; M<sup>me</sup> Damotte, parente de M. le Directeur, pour une aube ; M<sup>me</sup> Monet, d'Albigny ; l'Œuvre des Eglises pauvres, représentée par M<sup>me</sup> Wolf, pour les linges et ornements du culte ; M. Chenu, de Chalon-sur-Saône ; M<sup>me</sup> Devès, de Caluire ; M<sup>me</sup> Collomb, de Couzon ; M. le Docteur Fléchet, administrateur ; M<sup>me</sup> X..., par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> Dargaud, de Fontaines-sur-Saône ; M. et M<sup>me</sup> Bretenet, de Paris, et M. Tourasse, de Privas.

Diverses personnes, et même des patronnés, ont offert le pain bénit aux grandes fêtes, ou le café.

N'oublions pas M. Gillet, qui continue à nous faire, deux fois par an, un envoi de 60 kilos de savon.

M. Chevallier, horloger à Fontaines-sur-Saône, qui a procédé à plusieurs réparations de pendules, en refusant tout paiement. Et M. Duchamp, vétérinaire à Neuville-sur-Saône, qui vient, à chaque appel que nous lui faisons, soigner nos bestiaux lorsqu'ils sont malades.

#### STATISTIQUE MORALE

Nous avons eu, en 1920, 8 entrées et 8 sorties ; parmi les sorties, il n'y a eu qu'un seul renvoi.

En 1921, 21 entrées et 6 sorties ; sur ce chiffre, nous enregistrons, avec peine, 2 renvois.

Nous avons toujours, en dehors de nos 3 anciens paralysés, un certain nombre d'anciens, et c'est parmi eux que nous trouvons des collaborateurs précieux, comme comptable, caviste, sacristain, contre-maitre de l'atelier de tissage, peintre-plâtrier et électricien, jardinier, coiffeur. Les anciens sont tous réhabilités, et sont inscrits comme électeurs à Couzon.

Et, à propos de réhabilitation, nous en avons inscrit 7 au cours de ces deux dernières années, plus 1 en mai 1922, ce qui fait un total de 73, chiffre que n'a pu obtenir aucune œuvre de relèvement, croyons-nous !

Nous continuons à jouir de la sympathie si précieuse des magistrats du Tribunal et de la Cour d'appel de Lyon.

Et Messieurs les Directeurs de Maisons centrales ou de Circonscriptions pénitentiaires, ainsi que Messieurs les Surveillants-Chefs de Prison départementale nous facilitent énormément le Patronage par les renseignements si complets qu'ils veulent bien nous fournir sur les détenus, nous demandant leur admission, ce qui nous permet de ne pas agir en aveugles ou en enthousiastes, ce qui serait un malheur.

Se rend-on bien compte, dans le monde des amis de Saint-

Léonard, des difficultés que nous éprouvons encore à l'heure actuelle, pour ne pas dire plus ou moins autant que pendant la guerre, pour boucler notre budget ? Et si nous ne faisons pas de continuelles démarches pour chercher des ressources, ou obtenir des marchandises à des prix de faveur, nous ne joindrions pas les deux bouts. Quelle triste perspective qui nous harcèle !

Et une autre nous poursuit plus que jamais, à cause de notre âge et de notre santé de plus en plus délabrée : c'est celle de la succession à la direction de la maison.

Il nous faudrait un auxiliaire d'une quarantaine d'années, afin que nous puissions le former pendant quelques années, tellement la marche de notre Patronage est différente de celle du ministère paroissial, et exige une longue expérience. Nous sommes restés 20 ans avec le bon Père Villion, et, pendant les 10 premières années, nous n'avons cessé d'apprendre des choses indispensables.

Que nos amis demandent à Dieu de faire connaître notre besoins aux prêtres de l'âge ci-dessus indiqué, et leur inspire la bonne pensée de venir à notre secours. Ils nous rendraient un très grand service.

Depuis sa fondation (6 juin 1864) jusqu'au 31 décembre 1921, Saint-Léonard a reçu 3.500 patronnés, en a placé 799. Il a fourni 780.313 journées de présence, ce qui constitue une moyenne de 13.570 par an.

Avant de commencer à citer les principaux faits de 1920 et 1921, nous tenons à répondre à une objection que l'on pourrait nous faire, et qui, finalement, nous a été faite, heureusement deux ou trois fois tout au plus, au sujet de l'énumération si fréquente de suppléments à la table de nos patronnés, suppléments dus à quelques-uns de nos amis, et même, ce qui est bien édifiant, à plusieurs de leurs camarades, ou de leurs anciens camarades. — Est-ce bien important, nous dira-t-on ? Mais oui ! C'est d'abord un bon exemple ; c'est, en outre, une preuve de l'esprit de corps qui règne parmi eux et du désir qu'ils ont de se faire plaisir ; et c'est d'autant plus méritoire que leur pécule est ordinairement peu élevé.

Et, à propos de ces petits extras, que l'on pense un peu à la satisfaction qu'ils en éprouvent ! Rappelons-nous nos joies, lorsqu'étant au collège on nous en annonçait ! comme ils étaient accueillis par des bravos ; de même parmi nos patronnés.

Réjouissons-nous, au contraire, de trouver des âmes charitables préoccupées de faire plaisir à ces déshérités, et nous les citons pour essayer de déterminer de semblables bons mouvements chez ceux que leur position de fortune permet des largesses.



Et ces messes données par nos patronnés, ces pains bénits, ces cafés ! ne sont-ils pas un bel exemple de fraternité chrétienne ? Remercions, au contraire, Dieu de leur inspirer de tels sentiments !

Nous sommes contents de signaler, dans ces éphémérides, les messes que nous célébrons à l'intention de ceux de nos bienfaiteurs défunts, ayant fait, au patronage, un don d'au moins 1.000 francs, et celle du 2 novembre, pour tous ceux qui sont déjà l'objet d'une messe spéciale, et pour ceux qui viennent à notre secours, pour n'importe quel chiffre en-dessous de 1.000 francs.

*P. S.* — Quand bien même il s'agit de l'année 1922, nous ne pouvons passer sous silence (la publication du prochain compte rendu pouvant encore tarder de 2 ans) la mort, le 3 mai dernier, de l'un de nos administrateurs, M. Antoine Guinet, fabricant de soieries, à Lyon, qui avait succédé en 1889 à son vénérable père, M. Francisque Guinet, dont la charité fit des prodiges pour la construction de l'Hôpital de Jaffa, de l'église du Bon-Pasteur, sa paroisse, à Lyon, et pour sa grosse participation à l'édification de la Basilique de Fourvières.

## RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

### DES PRINCIPAUX FAITS DES ANNÉES 1920 et 1921, INTÉRESSANT LE PATRONAGE

1920

1<sup>er</sup> janvier. — Messe pour les parents, amis et bienfaiteurs du Directeur, ainsi que pour les amis et bienfaiteurs du Patronage.

11. — Messe d'anniversaire pour M<sup>me</sup> veuve Chevalier, née Farnier, bienfaitrice insigne.

12. — Mort de Cardronnet, adjudant et organiste. Il était venu au patronage, pour la première fois, en 1876, et y était revenu définitivement en 1892. C'est un grand vide pour nos offices, à cause de sa belle voix et de ses talents d'organiste. Ses funérailles ont eu lieu le lendemain.

14. — Petite Commémoration des Morts pour les patronnés défunts.

16. — Visite de M. l'abbé Truffa, ex-aumônier des prisons de Gênes, et fondateur d'un patronage pour libérés à Taggia, près Porto-Maurizio (Italie).

10. — Messe pour Cardronnet, offerte par un patronné. Café offert par un patronné à l'occasion de sa fête.

25. — Messe pour M. Vignet, ex-administrateur de Saint-Léonard, et bienfaiteur.

27. — M. le Directeur assiste, à Lyon, au service funèbre célébré dans l'église Saint-Louis, pour les employés de la maison Mulatier et Dupont, morts victimes de la guerre.

30. — La « Revue Moderne » de ce jour publie l'histoire de Saint-Léonard.

1<sup>er</sup> février. — Messe pour Cardronnet, offerte par M<sup>me</sup> Vallat. Suppléments au repas, offerts par M<sup>me</sup> veuve Pâquet.

2. — Messe pour M. de Prandières, premier président de l'Œuvre de 1864 à 1905 (41 ans).

8. — Messe pour M. Francisque Guinet, administrateur et bienfaiteur.

15. — Messe pour Cardronnet, offerte par M<sup>lle</sup> Michaud, surveillante à la maison départementale d'Albigny.

16. — Nous recevons les 1.000 exemplaires de la notice sur Saint-Léonard, extrait de la « Revue Moderne » du 30 janvier dernier.

17. — Petite séance de projections dans la soirée du mardi-gras.



18. — Messe offerte par un patronné pour tous les défunts de Saint-Léonard.

22. — Messe pour M. Gabriel Saint-Olive, administrateur et bienfaiteur.

24. — Nous apprenons la suppression des allocations accordées depuis plus d'un an à nos deux vieillards, et le refus d'admettre nos vieillards et infirmes à la carte de pain à prix réduit. Nous nous plaignons auprès de qui de droit, et adressons une réclamation à M. le Préfet du Rhône, par l'intermédiaire de notre conseiller général, M. Peissel, lequel nous offre, 3 jours après, une annuité, et nous annonce, le 11 avril, que la Commission cantonale a rendu l'allocation mensuelle supprimée.

7 mars. — Messe pour M. Bouvier, de Fontaines-sur-Saône, bienfaiteur.

14. — Messe pour M. et M<sup>me</sup> Garnier-Aynard, donateurs de la propriété du Sauget (Isère).

17. — Nous recevons un complément de 1.000 francs sur la subvention de 1919, mais avec un total inférieur au chiffre d'avant-guerre.

21. — Messe pour M. l'abbé Durand, chapelain de Fourvière, bienfaiteur.

28. — Messe pour le Frère Amélien, filleul du Père Villion, bienfaiteur insigne.

1<sup>er</sup> avril. — Messe pour M<sup>me</sup> veuve Chevalier, née Luc.

3. — Messe pour Cabon, ex-patronné et ex-contre-maître à l'atelier de tissage.

4. — Messe à l'intention de M<sup>me</sup> X... et de son fils, qui ont offert le pain bénit de ce jour. Une voisine offre un supplément à deux repas.

6. — M<sup>me</sup> Malozon, de Couzon, nous offre de l'alimentation.

11. — Messe pour Cardronnet, offerte par un patronné. Café offert par un patronné à l'occasion de sa fête.

16. — M. le Directeur assiste, à Ainay, au service anniversaire de M. Vignon, ancien président de l'Œuvre. Nous apprenons que M. l'abbé Paquet, ancien sous-directeur, mobilisé en 1914, a reçu, à titre posthume, la médaille militaire.

18. — Messe offerte par un patronné, pour la « famille » de Saint-Léonard. — Café, à dîner, offert par une dame pensionnaire de la maison Saint-Raphaël, de Couzon.

21. — M<sup>lle</sup> Ferrand, de St-Cyr-au-Mont-d'Or, nous apporte les annuités qu'elle a recueillies pour l'œuvre dans cette commune.

22. — M. le docteur Dequidt, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur, vient, accompagné de M. Dufour, directeur des prisons de Lyon, et de MM. Vérot, contrôleur des bâtiments départementaux, et X..., procéder à une visite, en vue de la subvention annuelle à accorder au patronage.

23. — M. le Directeur reçoit de M. le chanoine Sachet 500 fr. pour l'Œuvre, en retour des démarches que M. le Directeur avait faites pour lui faire décerner, à l'occasion de ses deux beaux volumes sur le « Pardon de la Saint-Jean », un des prix de l'Académie de Lyon.

25. — Messe donnée par un patronné, pour sa mère.

2 mai. — Messe pour M. Ozier, bienfaiteur. — A déjeuner, supplément offert par M. D..., et à midi, par un patronné.

5. — C'est à partir de ce mois que MM. Mulatier et Dupont veulent bien accorder une nouvelle majoration de 50 % sur le produit du travail, ce qui fait un total de 200 %.

9. — Messe pour M. Delacroix-Riche, bienfaiteur.

16. — Messe de remerciement à N.-D. de Fourvière, offerte par un ancien patronné, pour son rapide placement. — Pain bénit et café offerts par M. l'abbé Marteau, aumônier de la maison départementale, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc.

23. — Messe à l'intention de M<sup>me</sup> la comtesse de Marolles. — Pain bénit offert par M<sup>me</sup> X...

24. — Lundi de Pentecôte. — Suppléments à déjeuner et à dîner, offerts par M<sup>me</sup> X...

30. — Messe pour M. Pillet, bienfaiteur.

2 juin. — A l'occasion d'une consultation gratuite donnée par notre président à M<sup>me</sup> veuve Monnet, et MM. Benoît et François Ribairon, d'Albigny, les trois intéressés font une offrande au Patronage.

3. — Un de nos administrateurs offre le café aux patronnés.

4. — Un anonyme de Lyon remet 1.000 fr. pour le patronage.

6. — 56<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Saint-Léonard. — Messe à l'intention du bienfaiteur anonyme d'avant-hier.

10. — Le « Nouvelliste » de Lyon publie un article sur le don anonyme annoncé ci-dessus.

13. — Messe pour la famille Bouchardier, de Collonges-au-Mont-d'Or.

17. — M. Gillet nous envoie un secours, sans préjudice de ceux habituels.

18. — Le Crédit Commercial nous accorde un secours. Le London County fait de même.

23. — Nous recevons les 600 exemplaires du compte rendu de 1918-1919. Nous recevons la première partie de la subvention de la commission de surveillance des prisons, soit 250 francs.

27. — Messe pour M<sup>me</sup> veuve Lafond-Jacquemont, bienfaitrice.

29. — Messe pour le Père Villion, dont c'est la fête; les patronnés y assistent. L'un d'entr'eux, qui porte ce prénom, offre le café à ses camarades.



2 juillet. — Réunion annuelle du Conseil d'administration à Lyon.

4. — Messe pour M. Boiron, architecte et administrateur. — Nous recevons le diplôme d'honneur du patronné Delcroix, mort pour la France, le 23 juillet 1918.

7. — M. Louis Defond-Poté remet à M. le Directeur, connaissant ses difficultés d'ordre budgétaire, la somme de 1.000 francs.

9. — Nous apprenons par M. Sénebier, substitut du Procureur de la République, à Lyon, et bien dévoué à notre Œuvre, que l'ex-patronné Bézal a été réhabilité le 3 juin dernier.

10. — M. le Directeur atteint aujourd'hui le temps de ministère du Père Villion, à Saint-Léonard : soit 37 ans, 8 mois et 18 jours 1<sup>er</sup> mars 1865-18 novembre 1902) (22 octobre 1882-10 juillet 1920).

Nous recevons, par l'intermédiaire de notre conseiller général, M. Peissel, confirmation de la bonne réponse relative à l'allocation de nos deux vieillards, puis en ce qui concerne une livraison de charbon et, enfin, pour la subvention départementale.

11. — Messe pour M<sup>lle</sup> Vergoin, bienfaitrice.

14. — Fête nationale. — Messe pour M<sup>me</sup> Duvant, bienfaitrice. — Projections, dans la matinée, par M. l'abbé Marteau. — A d ner, suppléments offerts par deux bienfaiteurs.

18. — Messe pour Mesdames Héricord et Gerbaud. Café offert par un patronné.

19. — Un de nos patronnés fait célébrer une messe pour sa mère bien malade.

20. — M. l'Economiste de la Maison départementale nous annonce que la Préfecture du Rhône, désireuse de nous faciliter une acquisition de charbon, permet que 5.000 kilos nous soient livrés par l'intermédiaire de ladite maison.

21. — Un de nos patronnés est admis à l'hôpital Saint-Joseph, à Lyon.

25. — Messe pour Delcroix, offerte par un de ses camarades. — Café offert par M<sup>me</sup> X...

27. — M. le Directeur envoie à M. le Président du Conseil général sa demande de subvention pour 1921. — Le lendemain il touche celle de 1920.

1<sup>er</sup> août. — Messe d'anniversaire à l'intention de la Supérieure défunte, Mère Marie-Joséphine.

2. — Celui des patronnés qui est à l'hôpital Saint-Joseph offre le café à ses camarades pour sa fête.

3. — M. Pagan, sculpteur, à Fontaines-sur-Saône, vient graver sur le marbre de la chapelle, les noms de nos trois nouveaux administrateurs : MM. Chavanne, notaire, à Neuville, L. Defond-Poté et G. Ducrot, négociants à Lyon.

5. — M. le Directeur adresse à M. le Préfet du Rhône une

demande de la médaille des vieux serviteurs pour Chevalier, Rippard et Dubost, qui ont respectivement 37, 35 et 32 ans de services dans la maison.

6. — M. le Directeur désirant augmenter le nombre des patronnés fait une demande de libérés conditionnels à l'administration pénitentiaire.

8. — Café offert par un patronné.

15. — Messe à l'intention de M<sup>me</sup> X..., qui offre le pain bénit, et dont c'est aujourd'hui la fête.

16. — Café offert par M<sup>me</sup> X...

18. — Le voiturier de Saint-Léonard se rend à Lyon, pour prendre livraison de linge et vêtements laissés par le chanoine Garcin.

22. — Messe pour M. et M<sup>me</sup> Cénas, bienfaiteurs (renvoyée de juin).

25. — Notre comptable part à Lourdes, avec le pèlerinage lyonnais, grâce à la générosité de M<sup>me</sup> veuve Paquet.

28. — M. Clère, négociant, nous fait un envoi de denrées alimentaires.

29. — La messe de ce jour est célébrée à son intention et à celle de sa famille. Pain bénit offert par un patronné et café par M. Sabran.

30. — M. l'abbé Lacombe, directeur du pensionnat des Chartreux, que nous avons hébergé pendant quelques mois de la guerre, comme G. V. C., nous donne 100 francs pour l'Œuvre.

31. — Une parente de M. le Directeur offre le café aux patronnés.

3 septembre. — Une de nos bienfaitrices offre à M. le Directeur 3 pales qu'elle a brodées pour la chapelle de Saint-Léonard, pendant qu'elle était en villégiature.

5. — Messe pour la famille Lombard de Buffières. — Café offert par M<sup>me</sup> X...

6. — M. le Directeur assiste, à Albigny, au service anniversaire de M. Decaën, beau-père de notre administrateur M. le docteur Fléchet.

8. — Messe pour la donatrice des trois pales. — M<sup>me</sup> D... offre le café et un paquet de tabac à tous les patronnés.

12. — Messe à l'intention de Son Eminence le cardinal Coullié, bienfaiteur insigne. Visite de M. Hauw, juge d'instruction à Lyon, et membre de la Commission de surveillance des prisons de cette ville.

18. — M<sup>me</sup> X... offre le café aux patronnés.

19. — Une autre bienfaitrice offre également le café.

26. — Messe pour le père d'un patronné. — Café offert par l'un d'entr'eux.

1<sup>er</sup> octobre. — Pourparlers avec les contributions indirectes, au sujet de l'impôt sur le chiffre d'affaires, auquel nous ne sommes pas tenus, d'après M. Rivet.



3. — Messe pour M<sup>me</sup> Pauline Delon (renvoyée de juin).
8. — M. Peissel, conseiller général du canton, nous apprend que le Conseil général du Rhône, touché de notre détresse, veut bien, sur la haute intervention de M. Herriot, député et maire de Lyon, plus que doubler la subvention annuelle, à la grande joie du Directeur.
10. — Messe pour M<sup>me</sup> Audureau, bienfaitrice.
11. — M. le chanoine Trémoulhéac, ancien curé de Couzon, nous remet un secours de 1.000 francs.
14. — Les patronnés assistent à la messe, à l'occasion de la fête de M. le Directeur
- Suppléments au repas de midi.
17. — Messe pour M<sup>me</sup> veuve Guinchard, bienfaitrice.
22. — 38<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de M. le chanoine Rousset, à Saint-Léonard.
- M<sup>me</sup> veuve Cheney nous fait un envoi de vêtements.
24. — Messe pour Claisse, mort pour la France en septembre 1916, offerte par un de ses camarades.
- M. et M<sup>me</sup> Bréthenet, de Paris, nous envoient des vêtements, du café et du chocolat.
31. — Messe pour Cabon, ancien contre-maitre des toiles métalliques. Les patronnés profitent ce jour-là du café offert par M. et M<sup>me</sup> Bréthenet.
- 1<sup>er</sup> novembre. — Messe pour M<sup>me</sup> Delacroix-Riche, bienfaitrice insigne. Pain bénit offert par le patronné D... — Nous ne pouvons, à cause du mauvais temps, nous rendre dans la soirée au cimetière, pour prier sur la tombe du Père Villion et des patronnés.
2. — Messe de « Requiem » pour tous les bienfaiteurs défunts.
4. — Le patronné G. fait célébrer la messe pour sa fille défunte, et offre le café à ses camarades.
6. — L'ex-patronné L... offre le café à l'occasion de la fête de Saint-Léonard.
8. — Messe pour M<sup>me</sup> veuve Limousin. — Pain bénit offert par M<sup>me</sup> X... et dessert par un administrateur.
11. — Deuxième anniversaire de l'armistice. Messe offerte par R... pour les soldats défunts. Suppléments aux trois repas. Pavoiement de la façade Est de la maison.
12. — MM. Mulatier et Dupont nous remettent, à titre gracieux, une masse de fil de fer pour fagots.
13. — Le chanoine Sachet, exécuteur testamentaire du chanoine Pallière, nous envoie du linge et des vêtements ayant appartenu au défunt.
14. — Café offert par M. le Président.
17. — Un ami du Père Villion, habitant Buénos-Ayres, nous envoie 60 francs.
18. — Messe pour le Père Villion, dont c'est le 18<sup>e</sup> anniversaire.

19. — Funérailles de M<sup>lle</sup> Jasserand, bienfaitrice. M. le Directeur et M. l'abbé Vergnay y assistent.
21. — Messe selon l'intention de l'ex-patronné B... — A l'occasion de ses 78 ans, le patronné P... offre pain bénit et café.
28. — A l'occasion de sa fête, le patronné D... offre pain bénit et café.
- 2 décembre. — L'ex-patronné B... ayant fait un petit héritage envoie 500 fr. pour l'Asile, plus 50 fr. pour des suppléments à ses camarades, à Noël et au 1<sup>er</sup> janvier prochains.
5. — Messe selon les intentions du patronné R..., pour tous les défunts de Saint-Léonard. Pain bénit offert par la sœur du patronné D...
12. — Messe selon les intentions du patronné B..., café offert par M. l'abbé R...
15. — Les « Nouvelles Religieuses », revue parisienne, publie un article sur Saint-Léonard.
18. — M. Clère nous envoie des produits alimentaires. C'est la deuxième fois cette année.
19. — Messe pour la mère de M. le Directeur, dont c'est le 23<sup>e</sup> anniversaire.
25. — Noël. — A cause de la santé bien délabrée de M. le Directeur et de plusieurs patronnés pas de messe de minuit. — Messe pour une bienfaitrice qui donne le pain bénit. — Aux trois repas, suppléments dus à deux bienfaiteurs et à deux anciens patronnés.
26. — Messe pour le Père Villion, offerte par son ami de Buénos-Ayres.
28. — M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire nous annonce l'envoi prochain de la subvention de 1920, que nous désespérons de voir arriver.
- M. le Directeur ne peut toucher la deuxième partie de la subvention de la Commission de surveillance des Prisons de Lyon, soit 250 fr. C'est renvoyé à plus tard.
29. — M. Isaac, ministre du Commerce, nous envoie un secours de 100 fr.
31. — M. Joly-Gay, épicier à Couzon, envoie des papillottes et du chocolat, pour le 1<sup>er</sup> janvier.

1921

1<sup>er</sup> janvier. — Comme les années précédentes, la messe est célébrée pour les parents, amis et bienfaiteurs du Directeur, ainsi que pour les bienfaiteurs et amis de l'Œuvre. — Nous apprenons la mort, à l'Hôtel-Dieu de Lyon, de l'ex-



patronné Breton. A 10 h., échange de souhaits entre le Directeur et les patronnés.

2. — Messe à l'intention de Breton. — Café offert par M. l'abbé E. Marteau.

9. — Messe d'anniversaire pour l'ancien organiste Car-dronnet, offerte par un patronné. A l'occasion de l'Épiphanie, pain bénit offert par M. l'abbé Marteau, et café par le patronné G...

14. — Petite commémoration des morts. — Messe pour tous les patronnés défunts, à laquelle assiste toute la maison. M. le Directeur touche la subvention de 1920.

16. — Messe pour M<sup>me</sup> veuve Chevallier, née Farnier, de Collonges.

20. — On abat une vache qui ne reproduisait plus.

23. — Messe pour M. Vignet, ancien notaire, administra-teur, donateur de la terre de Rochon.

30. — Messe à l'intention de Breton.

2 février. — Messe pour M. de Prandières, premier pré-sident de l'Œuvre. — Nous apprenons la réhabilitation de droit de l'ex-patronné Bienfait. Il constitue le 68°.

4. — M. Chômél, président du Conseil d'administration du Bazar de l'Hôtel-de-Ville, nous fait donner une annuité au nom dudit Bazar.

6. — Messe pour M. Francisque Guinet, administrateur. Nous recevons la somme de 52 francs, moitié du produit de la quête faite parmi les jurés de la première session des assises.

9. — Messe pour M. Gabriel Saint-Olive.

13. — Messe pour M<sup>l</sup> Silvestre. M. l'abbé Truffa, fondateur de la colonie agricole de relèvement des libérés, à Taggia (Italie), nous envoie mandarines et citrons.

17. — M. et M<sup>me</sup> Malozon, de Couzon, nous font un envoi de produits alimentaires.

20. — Messe pour Breton.

28. — Nous recevons le diplôme de Grand-Prix de l'Expo-sition de Strasbourg, en 1919, et M. le Directeur en reçoit un de collaborateur.

1<sup>er</sup> mars. — Le chef de culture, Louis Gamelon, nous annonce son départ pour le 1<sup>er</sup> avril.

6. — Messe pour M. Bouvier, bienfaiteur. — M. Lacroix, de Ranchal, vient nous faire ses offres de service comme chef de culture. — Revient le 11. — Convenu qu'il entrera le 11 novembre prochain, à 200 francs par mois, plus 10 % sur la vente. Aura logement, chauffage, éclairage et légumes.

15. — Départ de Gamelon, 15 jours plus tôt.

20. — Messe pour le cher frère Amélien, bienfaiteur.

24. — Messe pour M. l'abbé Durand, chapelain de Four-vière, bienfaiteur,

26. — *L'Echo de Fourvière* d'aujourd'hui publie une lettre de remerciements du directeur de Saint-Léonard, au bien-faiteur anonyme qui, la semaine précédente, lui avait envoyé 100 francs.

27. — *Pâques*. — Pain bénit offert par une bienfaitrice.

30. — M. et M<sup>me</sup> Malozon nous font un second envoi de produits alimentaires.

1<sup>er</sup> avril. — La gendarmerie de Neuville nous avertit d'avoir, comme conséquence du départ de Gamelon, au nom duquel, par suite d'une erreur, nous avait été prêté un cheval de l'armée, à le rendre lundi prochain, à la caserne de la Part-Dieu.

2. — M. le Directeur se rend à ladite caserne, et obtient très facilement du major chargé des chevaux, le transfert du prêt au nom de l'Asile.

3. — Messe pour M<sup>me</sup> Chevalier, née Luc.

8. — Nous apprenons, par la voie des journaux, que nos trois anciens : Chevalier, Rippard, Dubost, dont nous avons parlé au 5 du mois d'août 1920, viennent d'obtenir la médaille d'argent des vieux serviteurs. Rippard offre le café à l'occa-sion du 35<sup>e</sup> anniversaire de son entrée dans le patronage.

10. — Messe pour M. J.-B. Ozier, bienfaiteur. — Le *Nou-velliste*, *l'Express*, le *Sud-Est* et le *Salut Public* annoncent les trois médailles d'honneur.

12. — M. le Directeur offre lesdites décorations aux trois médaillés.

16. — M. le Président, accompagné d'un ami, apporte ses félicitations aux trois vieux serviteurs.

17. — Messe pour l'ex-patronné Breton. — M. le Directeur, sur l'aimable invitation de M. le curé de Couzon, préside les funérailles de deux soldats, enfants du pays, victimes de la guerre, François Pignard et Louis Peytel.

18. — M. l'abbé Cucherat, curé d'Emeringes (Rhône), est nommé aumônier de la maison départementale de retraite d'Albigny, en remplacement de M. l'abbé E. Marteau, qui va comme aumônier à l'école d'agriculture de Sandar, à Limo-nest (Rhône). Nous regrettons vivement ce départ.

21. — M. le Directeur reçoit la deuxième partie, en retard, de la subvention pour 1920 de la Commission de surveil-lance des prisons de Lyon.

22. — Visite de M. A. Fouilloux, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, qui nous remet 200 francs de la part de M. Odru, président de Chambre à ladite Cour.

24. — M. le Président offre le café, à l'occasion des trois médaillés.

4 mai. — Nous apprenons que l'un de nos anciens a été amnistié. C'est un des rares bons résultats de cette mesure. 69<sup>e</sup> réhabilitation.



5. — Messe pour la mère du patronné P... Pain bénit offert par M<sup>m</sup> X... et café par M. E. Queyras.

7. — Nous recevons le mandat d'entretien, en 1920, des libérés conditionnels.

8. — Messe pour M. Delacroix-Riche. — A l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, on pavoise le 2<sup>e</sup> étage.

13. — M. Chevallier, horloger, à Fontaines-sur-Saône, apporte la pendule du salon, fait la visite des autres qui sont dans la maison et, à cause de l'Œuvre, refuse tout paiement.

15. — *Pentecôte*. — Messe pour Breton. — Pain bénit offert par le comptable. — Supplément à diner offert par M<sup>m</sup> X...

16. — Nous apprenons la nomination, comme Directeur à l'Administration pénitentiaire, de M. Fleys, directeur du Service judiciaire en Alsace-Lorraine. Nous nous permettons de lui adresser nos très humbles souhaits de bienvenue.

19. — MM. Clère et Rageys, négociants, rue Lanterne, nous envoient une caisse de produits alimentaires. Quel service ils nous rendent !

22. — Messe pour M. Pillet, bienfaiteur. — M<sup>l</sup> Ferrand, dame patronesse de l'Œuvre, nous apporte les annuités qu'elle a recueillies à St-Cyr-au-Mont-d'Or, plus 100 fr. de M<sup>m</sup> Granjon, en souvenir de son mari.

23. — Nous recevons le diplôme de Grand-Prix de l'Exposition de Gand, en 1913.

27. — M. le Directeur assiste aux funérailles de M. Potié, juge honoraire au Tribunal civil de Lyon, et beau-père de notre vice-président M. L. Defond-Poté.

29. — Messe pour M. Granjon, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

31. — Séance annuelle du Conseil d'administration de l'Œuvre, présidée par M. Rigot.

5 juin. — Messe pour la famille Bouchardier, de Collonges. M. Clère nous annonce un envoi d'huile comestible.

7. — M<sup>m</sup> Devès, de Caluire, nous envoie trois sacs de vêtements ayant appartenu à feu son mari.

12. — Messe pour M. et M<sup>m</sup> Cénas, bienfaiteurs.

17. — M. L. Defond-Poté nous envoie des vêtements de feu M. Potié.

19. — Messe pour M<sup>m</sup> Pauline Delon.

25. — M. le Directeur assiste, à Lyon, au service de quarantaine de M. Potié.

26. — Messe pour M<sup>m</sup> veuve Lafond-Jacquemont, bienfaitrice.

27. — Une dizaine de jeunes filles, de la Providence Sainte-Elisabeth, de Lyon-Vaise, conduites par deux religieuses, demandent à prendre, dans notre petit parc, le repas qu'elles ont apporté.

29. — Messe pour le Père Villion, dont c'est aujourd'hui la

fête. — Café offert par un patronné. M. le Directeur reçoit la première partie, soit 250 fr. de la subvention, pour 1921, de la Commission de surveillance des Prisons de Lyon.

3 juillet. — A l'occasion de la solennité de Saint-Pierre, messe pour le Père Villion.

8. — Arrivée de M. l'abbé Cucherat, nouvel aumônier de la Maison départementale d'Albigny, lequel veut bien se mettre à notre disposition, comme son prédécesseur.

9. — Le Président de la République signe aujourd'hui, à la suite d'un rapport de M. Bonnevey, garde des sceaux, ministre de la Justice, la nomination de M. le chanoine Rousset, comme chevalier de la Légion d'honneur.

10. — Messe de la part du patronné R..., pour tous les défunts du patronage.

M. Rageys, gendre de M. Clère, donne 20 francs à l'occasion du 14 juillet.

12. — Deux Petites-Sœurs des Pauvres de la maison de Vaise, pour la quête annuelle.

13. — M. le Directeur reçoit une lettre de M. le Garde des Sceaux, lui annonçant sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur. — M. Clère envoie des denrées alimentaires.

14. — Messe offerte par le patronné M..., pour Breton. — A 9 h. 30, séance de projections dont les vues ont été prêtées par M. le Directeur de la Maison départementale. Café offert par le patronné L... — M. Rigot, président, vient présenter ses félicitations au nouveau légionnaire et donne 20 francs pour l'Œuvre; un de ses amis qui l'accompagnait joint une offrande à celle du Président. — Le « Nouvelliste » de Lyon publie un article sur la décoration de M. le Directeur.

17. — Messe pour M. Boiron, architecte et administrateur. Café offert par le patronné P..., à l'occasion de sa fête (saint Alexis).

19. — M. Gillet, industriel à Serin, donne 500 francs pour l'Œuvre, à l'occasion de la décoration de M. le Directeur.

22. — De même M. Rinck, directeur des brasseries de ce nom (100 fr.), et M. Odru, président de Chambre à la Cour d'appel de Chambéry (100 fr.).

Le patronné L... reçoit un paquet de linge et vêtements dont il fait cadeau au patronage.

23. — M. Cottier, vice-président du Conseil d'arrondissement, envoie 100 fr. pour l'Œuvre. — *L'Echo de Fourvière* publie un article sur la décoration de M. le Directeur.

24. — Messe pour Delcroix, tué à l'ennemi, offerte par un patronné.

Le *Tout-Lyon* parle de la décoration de M. le Directeur.

25. — M. Ed. Sabran, administrateur, apporte ses félicitations à M. le Directeur, un peu tardivement, dit-il, n'ayant pas lu les journaux, le jour du 14 juillet.



Une délégation du Conseil d'administration de Saint-Léonard devait venir ce jour, à 9 h. 30, pour offrir ses félicitations au directeur, mais celui-ci ayant déclaré qu'il ne voulait aucune manifestation officielle, à moins qu'elle ne soit exigée par les règlements, et ayant appris qu'il en était ainsi, il annonça à ces Messieurs qu'il avait choisi, comme parrain, M. le conseiller Just, son ami, et ancien directeur de l'Administration pénitentiaire. Le président du Conseil, qui avait invité M. Regaud, député du Rhône et enfant de Couzon, contremanda ladite petite solennité qui fut renvoyée à plus tard.

29. — Nous recevons la subvention de 1921, du Conseil général du Rhône.

31. — Messe demandée par L..., pour sa mère.

1<sup>er</sup> août. — Nous recevons la moitié de la subvention ministérielle, soit 2.000 francs.

5. — M<sup>me</sup> Vallat, cousine de M. le Directeur, nous apporte des vêtements de son mari. — M. Cherbut, rédacteur au *Nouvelliste*, nous fait remettre un complet.

7. — Messe pour la sœur du patronné C... Pain bénit offert par M<sup>me</sup> Roussin-Sordet, à l'occasion de la décoration de M. le Directeur.

14. — Messe pour M<sup>lle</sup> Vergoin.

15. — Messe pour un de nos bienfaiteurs, dont c'est la fête. — Pain bénit offert par M<sup>me</sup> R... — Visite de M. Rigot, président de l'Œuvre.

21. — Messe pour M<sup>me</sup> Duvant.

22. — Arrivée de M. Just, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

24. — Remise solennelle de la Croix à M. le Directeur. — Voir compte rendu donné plus haut. — Vin blanc à déjeuner offert par M<sup>me</sup> R..., et café, à dîner, offert par M<sup>me</sup> Collomb.

27. — *L'Express*, le *Sud-Est*, le *Salut Public* et le *Nouvelliste* publient un article sur Saint-Léonard, au sujet de la fête du 24.

28. Messe pour Mesdames Héricord et Gerbaud.

29. — M<sup>me</sup> Hortolès, de Montpellier, donne 100 fr. à l'Œuvre, au nom de sa mère, M<sup>me</sup> Pascal, de Collonges.

4 septembre. — Messe pour la famille Lombard de Buffières. — Achat de 917 litres de vin à 1 fr. 10, soit 1.008 fr. 70. Lourde charge pour la caisse de l'Economiste de la maison.

11. — Messe pour S. E. le regretté Cardinal Coullié, bienfaiteur insigne.

12. — M. le Directeur préside les funérailles de M. Collomb.

17. — On tire le vin : 7 hectolitres, dont un de vin blanc ; récolte bien inférieure à celle de 1919 qui avait été de 16 hectolitres, mais due à ce que le mildiou, qui avait complètement ravagé nos vignes l'année précédente, avait rendu

nos ceps malades et peu aptes à une bonne récolte pour l'année suivante.

18. — Messe offerte par C... pour l'ancien comptable Claveau.

25. — Messe pour le père du patronné P... Café offert par un patronné.

2 octobre. — Messe pour Claisse, offerte par un patronné. — Café dû à M<sup>me</sup> Vallat.

7. — Café offert par G... M<sup>me</sup> Dargaud, de Fontaines-sur-Saône, nous envoie des vêtements de la part d'une de ses amies.

8. — M. E. Queyras nous rend visite et offre le café aux patronnés. — Il laisse 100 francs pour l'Œuvre à l'occasion de son mariage.

9. — Messe offerte par L...

12. — M<sup>me</sup> Queyras remet 50 fr. pour offrir un supplément, le 28 octobre prochain, jour du mariage de son fils.

14. — Fête de M. le Directeur. Messe pour ses parents, amis et bienfaiteurs, ainsi que pour les amis et bienfaiteurs de l'Œuvre. — Suppléments au déjeuner et au dîner.

16. — Messe pour M<sup>me</sup> veuve Guinchard.

17. — Nous apprenons avec plaisir que l'un de nos souscripteurs, M. Fougère, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

18. — Arrivée de notre ancien chef de culture Adolphe Fèvre, qui désirerait bien finir ses jours chez nous. Comme ce n'est pas possible, nous demanderons son admission aux Petites-Sœurs-des-Pauvres de Lyon-Vaise.

22. — Arrivée de M. Lacroix, nouveau chef de culture.

23. — Messe pour M<sup>me</sup> Delacroix-Riche. — M. Lacroix, accompagné d'un patronné, va, avec le cheval de la maison, prendre, à Ranchal, son mobilier, et revient le 26.

26. — M. le Directeur obtient l'admission de Fèvre chez les Petites-Sœurs-des-Pauvres. — Comme notre récolte de pommes de terre a été, à cause de la sécheresse, presque nulle, nous avons commandé et recevons aujourd'hui un wagon.

28. — M<sup>lle</sup> Just, de Couzon, vient photographier gratuitement les bénéficiaires des retraites ouvrières et les vieillards assistés.

30. — Messe pour Cabon. — Nous recevons la moitié du produit de la quête faite parmi les jurés de la quatrième session des assises, soit 50 francs.

Deux messieurs de Couzon viennent demander la participation du patronage à l'achat d'une couronne pour les poilus de Couzon tombés au champ d'honneur. La quête, qui a été faite le lendemain, a produit 20 fr.

1<sup>er</sup> novembre. — Messe pour M<sup>me</sup> Audureau, bienfaitrice.

2. — Messe annuelle pour les bienfaiteurs défunts. — Café



offert par le patronné D...

4. — Café offert par G... à l'occasion de sa fête.

6. — Madame X... offre le pain bénit à l'occasion de la fête de Saint-Léonard.

11. — Le comptable et le chef de culture assistant, à Couzon, à la messe célébrée pour les soldats morts pendant la dernière guerre. — Café offert par R..., à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice.

13. — Messe pour Madame Veuve Limousin-Descours, bienfaitrice. — Café offert par M<sup>me</sup> X...

14. — M<sup>me</sup> Pierre, de Lyon, nous envoie un paquet de vêtements usagés. — M<sup>r</sup> Chevallier, horloger, répare encore gratuitement une pendule de la maison.

18. — Messe pour le Père Villion, dont c'est le 19<sup>e</sup> anniversaire.

19. — Café offert par M<sup>me</sup> ..., bienfaitrice. — Adolphe Fèvre se rend chez les petites-sœurs des pauvres de Vaise.

20. — Messe pour le Père Villion. — Le patronné P..., offre pain bénit et café à l'occasion de ses 79 ans d'âge, et de ses 22 ans de séjour consécutif au patronage.

Monsieur le Directeur reçoit son diplôme de Chevalier de la Légion d'honneur.

30. — Nous recevons la subvention de 100 francs, de la Chambre de commerce de Lyon.

1<sup>er</sup> décembre. — Nous recevons la deuxième partie de la subvention ministérielle, 2.000 francs.

4. — A l'occasion de sa fête, le patronné D... offre le pain bénit.

M. Just vient passer deux jours au patronage.

7. — MM. Mulatier et Dupont consentent à fournir, pour l'atelier de tissage, les lampes électriques, et à payer le courant de lumière. — Nos vifs remerciements.

8. — Café offert par M<sup>me</sup> X...

9. — M. L. Defond-Poté, vice-président de l'Œuvre, offre à Monsieur le Directeur, une croix pour joindre à son diplôme.

10. — M. le Directeur assiste aux funérailles de M. Desgeorges, administrateur depuis la mort de son frère. — Il paie le wagon de charbon, reçu le 23 novembre, soit: 1.909 fr.

11. — Messe pour M. Desgeorges.

13. — Le commissionnaire apporte de Lyon, du savon offert par M. Gillet, et des vêtements donnés par M<sup>me</sup> Queyras, puis pour la deuxième fois, par M<sup>me</sup> Pierre.

18. — Messe pour M<sup>me</sup> Lafond, Jacquemont.

23. — M. le Directeur en visite auprès du Cardinal Maurin, et de Monseigneur Burchany pour leur exposer le pressant besoin d'un auxiliaire.

24. — Fourniture de 8.480 kilos de Coke.

25. — Noël. — Pas de messe de minuit, à cause de l'état

de santé du directeur, d'une religieuse et de plusieurs patronnés. — Messe pour Breton, offerte par M..., son compatriote. — Pain bénit offert par M<sup>me</sup> X...

28. — Nous recevons la deuxième partie, (soit 250 francs) de la subvention de la Commission de surveillance des Prisons de Lyon.

6 Juin 1922.

58<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du patronage.



## ADMINISTRATEURS DE L'ŒUVRE

### Président d'honneur :

Son Eminence le Cardinal MAURIN, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules.

### Président :

M. RIGOT (Ernest), docteur en droit, Fontaines-sur-Saône (Rhône), et 48, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

### Vice-Président :

M. DEFOND-POTIÉ (Louis), négociant, 1, rue Gentil, Lyon.

### Trésorier :

M. BOULAND, chef de la comptabilité à la Caisse d'Epargne, 12, rue de la Bourse, Lyon.

### Secrétaire :

M. CHAVANNE, notaire, Neuville-sur-Saône (Rhône).

### Membres du Conseil :

MM. CHEVALLET (Joseph), ✱, architecte, 8, rue Constantine, Lyon.

DU CROT (Georges), négociant, 35, rue Paul-Chenavard, Lyon.

FLÉCHET (Joannès), docteur-médecin, Fontaines-sur-Saône (Rhône).

DE LONGEVIALLE (Louis), avocat, 21, rue Sala, Lyon.

QUEYRAS (Eugène), 12, rue Larocheffoucauld, Paris.

SABRAN (Edmond), négociant, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

SAINT-OLIVE (Henri), ✱, 9, place Morand, Lyon.

X...

### Directeur :

M. le Chanoine ROUSSET, ✱ ✱ ✱ ✱, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

### Sous-Directeur :

M. X...

## Dames patronesses :

M<sup>lle</sup> DUCROT (Marie), Fontaines-sur-Saône (Rhône).

M<sup>lle</sup> FERRAND, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

M<sup>me</sup> Veuve GERMAIN-MONET, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).

M<sup>me</sup> Veuve PAQUET, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

M<sup>me</sup> Veuve QUEYRAS, 6, rue Neuve, Lyon.

M<sup>me</sup> ROCHON, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

M<sup>me</sup> SONNERY, 9 cours Lafayette, Lyon.

## BIENFAITEURS.

### 1° — Bienfaiteurs perpétuels défunts :

Son Eminence le Cardinal COULLIÉ, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, ancien président d'honneur.

#### MM.

Le chanoine VILLION, ✱ ✱, fondateur et premier directeur de l'Asile.

DE PRANDIÈRES (Martial), ✱ ✱, premier président de l'Œuvre.

GARNIER-AYNARD (M. et M<sup>me</sup>), donateurs de la propriété du Sauget (Isère).

VIGNET, ancien notaire, à Fontaines-sur-Saône, et ancien administrateur.

GUINET (Francisque), ancien administrateur.

SAINT-OLIVE (Gabriel), ancien administrateur.

BOUVIER, propriétaire, à Fontaines-sur-Saône.

DURAND (Abbé), Chapelain de Fourvière.

OZIER (J.-B.-Marie-Philibert). CHEVALIER (M<sup>me</sup> Veuve), née Luc.

BOUCHARDIER (Famille), de Collonges - au - Mont - d'Or (Rhône).

DELACROIX-RICHE (M. et M<sup>me</sup>) de Trévoux (Ain).

VERGOIN (M<sup>lle</sup>), de Lyon.

DUVAND (M<sup>me</sup> Veuve), de St-

#### MM.

Chamond (Loire).

HÉRICORD et GERBAUD (M<sup>mes</sup>), de Lyon.

LOMBARD de BUFFIÈRES (Baron), de Mâcon (Saône-et-Loire).

GUINCHARD (M<sup>me</sup> Veuve), de Couzon-au-Mont-d'Or (Rh.).

LIMOUSIN (M<sup>me</sup> Veuve), née DESCOURS de BILLOER, de Millery (Rhône).

DELON (M<sup>me</sup> Pauline).

CHEVALIER (M<sup>me</sup> Veuve), née FARNIER, de Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).

CÉNAS (M. et M<sup>me</sup>), de Lyon. BOIRON, architecte, administrateur, Lyon.

V... (M<sup>lle</sup>).

SILVESTRE (M<sup>lle</sup>), de Veau-chette (Loire).

FRÈRE AMELIEN, né DEGUERRY. PILLET, ancien orfèvre, Lyon.

LAFOND - JACQUEMONT (M<sup>me</sup> Veuve), de Fontaines-sur-Saône (Rhône).

AUDUREAU (M<sup>me</sup> Veuve), de Bône (Algérie).

SCHOTTLAENDER, industriel, Lyon.



NOÛA. — Nous célébrons, chaque année, le 2 novembre, une messe de Requiem pour tous nos bienfaiteurs, et de plus, le jour anniversaire de la mort de ceux dont les noms sont cités ci-dessus, ou l'un des dimanches les plus voisins, nous célébrons à leur intention.

2° — Bienfaiteurs perpétuels vivants :

- MM. Louis DEFOND-POTIÉ, vice-président de l'Œuvre.
- GROS (Charles), caissier, maison Genthon, Descours et Compagnie, Lyon.
- L. B. (M. et M<sup>me</sup>), Lyon.
- Mgr TRÉMOULHÉAC, ancien curé de Couzon, retiré au Cheylard (Ardèche).

NOTA. — Nous inscrivons sur cette liste toutes les personnes charitables qui nous font une aumône minimum de 1.000 fr.

3° — Bienfaiteurs insignes

- Le Ministère de la Justice (Administration pénitentiaire).
- Académie Française (Prix Rigot).
- Académie des Sciences morales et politiques (Prix Audiffred).
- Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon (Prix Chazière et partie du Prix Livet).
- Conseil Général du Rhône.

4° — Bienfaiteurs à titres divers

NOTA. — Nous inscrivons sur cette liste toute personne qui nous fait la charité, non seulement par des annuités ou des dons en argent, mais encore par des dons en nature ou des services rendus. Nous y laissons, même assez souvent, pendant un an, les noms des personnes défuntés ou qui n'ont pas donné leur annuité.

Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué habitent Lyon.

- |  |  |
|--|--|
| <p>MM.</p> <p>ADIER (M<sup>me</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.</p> <p>AGENCE FOURNIER (Annuaire).</p> <p>AGENTS DE CHANGE (Cie des)</p> <p>ANDRÉ, I, ancien maire de Couzon-au-Mont-d'Or.</p> <p>ARNAUD (M<sup>me</sup>), Villefranche-sur-Saône (Rhône).</p> <p>ARNAUD (Rodolphe), Couzon-au-Mont-d'Or.</p> <p>AUQUIER et JACOB (M<sup>mes</sup> Veuves).</p> | <p>MM.</p> <p>AYNARD (Francisque).</p> <p>BOURCHANY (Mgr), évêque d'Hadrumète, auxiliaire de Son Eminence.</p> <p>BABOIN (Aimé).</p> <p>BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (succursale de Lyon).</p> <p>BANQUE DE FRANCE (succursale de Lyon).</p> <p>BARBIER (M<sup>me</sup>), Saint-Chamond (Loire).</p> |
|--|--|

- MM.
- BARIL, Collonges - au - Mont-d'Or.
- BARONCELLI (M<sup>me</sup> Veuve) et sa famille.
- BARROT (M<sup>me</sup> Veuve), Collonges-au-Mont-d'Or.
- BAYZELON.
- BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE.
- BEILLARD (Abbé), curé de Verranne (Loire).
- BELLON (M<sup>me</sup> Veuve).
- BERTON, Francheville-le-Bas.
- BERLOTY (M<sup>me</sup> Veuve).
- BEYSSAC, conseiller général de la Loire.
- BIED-CHARRETON (M<sup>me</sup> Veuve), Curis-au-Mont-d'Or.
- BLAIN (M<sup>me</sup>), née BLIGNY, Chagny (Saône-et-Loire).
- BIZOT-OLPHE-GALLIARD (M. et M<sup>me</sup>), Couzon - au - Mont-d'Or.
- BIOLAY (M<sup>me</sup>).
- BLANC (M<sup>me</sup> Charles).
- BLIGNY (M<sup>me</sup>), de Belleville-sur-Saône (Rhône).
- BONNET (M. et M<sup>me</sup>).
- BONNET (M<sup>me</sup> Veuve Philippe), Villefranche-sur-Saône.
- BONNARD (François).
- BONNARDEL (Jean).
- BONNET-SPAZIN (Usine).
- BONNEVAY, ancien garde des sceaux, député du Rhône.
- BONNIN (M<sup>me</sup> Veuve Louise), Nice.
- BOULAND, administrateur.
- BOULON (Maison Gillet).
- BOUYEYRON (Abbé), curé de Chavanoz (Isère).
- BRACHET (Aimée), Neuilly-s-Seine.
- BRÉTHENET (M. et M<sup>me</sup>), Paris.
- BRÉZARD-NÉEL, négociant.
- BRIVE (feu M<sup>me</sup> la Comtesse de), Curis-au-Mont-d'Or).
- BRUNIER (feu M.).
- BUCHIN et MANU (M<sup>mes</sup>).
- BURNICHON, Paris-Lyon.
- CANARD et CASSARD (M<sup>mes</sup>), Paris.
- CANET et ROCHET (toilerie).

- MM.
- CARREL, Francheville.
- CARRET (M<sup>me</sup> Veuve), Lyon et Civrieux-d'Azergues (Rh.).
- CASATI-BROCHIER (M<sup>me</sup> Silvestre).
- CHABANNES - LA - PALICE (Comte et Comtesse), Montmelas-St-Sorlin (Rhône).
- CHAMBLARD, président de Chambre (et M<sup>me</sup>), Aix-en-Provence.
- CHAMBRE DES AGRÉÉS près le Tribunal de Commerce.
- CHAMBRE DES AVOUÉS près la Cour d'appel.
- CHAMBRE DES AVOUÉS près le Tribunal de première instance.
- CHAMBRE DE COMMERCE de Lyon.
- CHAMBRE DES NOTAIRES de l'arrondissement de Lyon.
- CHAMONARD, et FRACHON, négociants.
- CHAPELLE (Abbé), curé de Cailloux - sur - Fontaines (Rhône).
- CHARBON, ancien négociant.
- CHARDINY, notaire.
- CHARDINY, ex-conseiller général du canton de Neuville-sur-Saône.
- CHARLES (Abbé), professeur à Roanne.
- CHARLES, entrepreneur de serrurerie, Couzon - au - Mont-d'Or.
- CHARIGNON (M. et M<sup>me</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.
- CHARPY (Abbé, aumônier), Saint-Chamond (Loire).
- CHATARD, chanoine et vicaire général de Lyon.
- CHATELUS (Sa Grandeur Mgr), évêque de Nevers.
- CHATIN-OLLIER (feu M<sup>me</sup>).
- CHAVANNE, notaire, Neuville-sur-Saône, administrateur.
- CHAZEY (M<sup>mes</sup>), Saint-Chamond (Loire).
- CHENEY (M<sup>me</sup> Veuve Auguste).
- CHENU, Chalons-sur-Saône.
- CHEVALIER (M<sup>mes</sup>).



MM.

CHEVALLIER, horloger, Fontaines-sur-Saône.  
 CHEVALLET (M<sup>me</sup> Veuve), Lyon.  
 CHEVALLET - BOIRON, architecte, administrateur.  
 CHEVALLET Fils.  
 CHOMEL (Benjamin), ✱, ancien directeur de la Société de la Rue-impériale.  
 CLARISSÉS (Monastère des).  
 CLÈRE et RAGEYS (et leur famille), négociants.  
 CLÈRE (M<sup>me</sup>), Nogent-sur-Marne.  
 COLCOMBET, ancien magistrat.  
 COLLET (M<sup>me</sup>), Villevert-Albigny (Rhône).  
 COLIN (Abbé), curé de Ste-Foy-lès-Lyon.  
 COLLONGE (M. E.),  
 COLONEL (M<sup>le</sup>).  
 COMBAUDON, Vienne (Isère).  
 COMMISSION DE SURVEILLANCE DES PRISONS DE LYON.  
 COMPAGNIE DU GAZ DE LYON.  
 COMPAGNIE P.-L.-M.  
 COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE (succurs. de Lyon).  
 CORNET, pharmacien.  
 COTTIER, vice-président du Conseil d'arrondissement de Lyon.  
 COTTIN (feu M<sup>me</sup> Veuve Cyrille).  
 CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.  
 CRÉDIT LYONNAIS.  
 CUCHERAT (Abbé), aumônier de la Maison départementale d'Albigny.  
 CURÉ de Notre-Dame-Saint-Vincent.  
 CURÉ d'Ainay.  
 CURÉ de Saint-François-de-Sales.  
 CURÉ de Saint-Nizier.  
 CURÉ de Saint-Pierre.  
 CURÉ de Saint-Pothin.  
 DAMOUR (M<sup>me</sup> Henry), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).

MM.

DAZAUD (M<sup>le</sup>), Rochetaillée-sur-Saône.  
 DEFOND Frères.  
 DEFOND-CHABERT (M. et M<sup>me</sup>).  
 DEFOND-POTIÉ (M. et M<sup>me</sup>).  
 DEFOND-PONCET (M<sup>me</sup> et feu M.).  
 DELAIN (Abbé), curé de Colonges-au-Mont-d'Or.  
 DELPUY (M<sup>me</sup> Veuve), Collonges-au-Mont-d'Or.  
 DESMOURS (M<sup>le</sup> Jeanne), St-Germain-sur-l'Arbresle (Rhône).  
 DESCOURS (Auguste).  
 DESCOURS (M<sup>me</sup> Veuve).  
 DESCOURS (M<sup>le</sup>).  
 DESCOURS-GENTHON et Cie.  
 DESGEORGES (feu Amédée), administrateur.  
 DESGEORGES (ancienne maison), DEYDIER, ✱, et BARMONT, successeurs.  
 DESPRÈS-ISNARD (M<sup>me</sup> Veuve), Fontaines-sur-Saône.  
 DEUX - PASSAGES (Direction des).  
 DEVAY et PAULE, négociants.  
 DEVIC, docteur, ✱ I.  
 DEVIENNE, ancien magistrat.  
 DONCIL, Arcachon (Gironde).  
 DROGUE (M<sup>me</sup> Veuve), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 DUCHAMP, vétérinaire, Neuville-sur-Saône.  
 DUCROT (M<sup>me</sup> Veuve et M<sup>le</sup>), Fontaines-sur-Saône.  
 DUCROT (M. et M<sup>me</sup> Stéphane), Fontaines-sur-Saône.  
 DUCROT (M<sup>me</sup> Veuve J.-B.).  
 DUCROT (M<sup>le</sup> Louise).  
 DUCROT (Sœur Marie-Madeleine), Le Côteau (Loire).  
 DUCROT (Georges), administrateur.  
 DUPLAIN (Abbé), curé de Chirassimont (Loire).  
 DUPUIS, hydraulicien, Colonges-au-Mont-d'Or.  
 DUQUAIRE (Henri), avocat.  
 DURANTON (docteur et M<sup>me</sup>), Vichy (Allier).  
 DUSSUC (M<sup>le</sup>).

MM.

DUTANG (M<sup>le</sup> et M.), Villefranche-sur-Saône.  
 ECHO DE FOURVIÈRE.  
 ECOLE PROFES. DE SACUNY-BRIGNAIS (Imprimerie).  
 EXPRESS DE LYON.  
 FAIST (M<sup>le</sup>).  
 FALCOT (M<sup>me</sup>), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 FERRAND (M<sup>le</sup>), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 FERRY (J.-B.), ancien négociant.  
 FLÉCHET (Joannès), docteur et administrateur, et M<sup>me</sup>, Fontaines-sur-Saône.  
 FLÉCHET (docteur Gabriel), chirurgien-dentiste.  
 FOULUMION (M<sup>me</sup>), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 FORAY-GOURD (M<sup>me</sup>), Villevert-Albigny.  
 FOUGÈRE, ✱, conseiller général du Rhône.  
 FOUILLOUX, ✱, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).  
 FOUILLOUX, entrepreneur de déménagements.  
 FRACHON, QUEYRAS et PONSON, négociants.  
 FRITZ (Abbé), curé de Balbigny (Loire).  
 GATELLIER (Comte de), St-Denis-de-Cabannes (Loire).  
 GAUDEREAU (M. et M<sup>me</sup>), Paris.  
 GAUNE (M<sup>me</sup> Veuve Louise), Saint-Alban - Saint-Etienne (Loire).  
 GENSOUL (feu M<sup>me</sup>).  
 GILBERT (M<sup>me</sup> Veuve).  
 GILLET (Joseph), manufacturier.  
 GIRARD (Jules), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 GODARD (Justin), député du Rhône.  
 GODINOT.  
 GONTARD, Albin.  
 GONTARD (Louis).

MM.

GONIN (M<sup>me</sup> Veuve),<sup>o</sup> Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 GONON (feu M<sup>me</sup> Veuve Maxime).  
 GOURD (Alphonse), député du Rhône.  
 GOUTAREL (M<sup>le</sup>), Volan-sur-Malleval (Loire).  
 GOUTTE (Abbé), aumônier du Perron, Pierre-Bénite (Rh.).  
 GRAND BAZAR DE LYON (Direction du).  
 GRANJON (M<sup>me</sup> et feu M.), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 GRIVET (M<sup>me</sup>).  
 GUÉRIN (Fernand).  
 GUILLET (M<sup>me</sup> Veuve Auguste), Lyon-Tassin (Rhône).  
 GUIMET (M<sup>me</sup> Veuve Jean), Fleurieu-sur-Saône.  
 GUINET (Maison), M. Robert GUINET, successeur.  
 GUINET (feu M. Antoine), administrateur.  
 GUTTON (M<sup>me</sup> Veuve), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 HEINRICH-OLLIER (M. et M<sup>me</sup>).  
 HERRIOT, député et maire de Lyon.  
 HÔPITAL SAINT-JOSEPH.  
 HOSPITALIERS-VEILLEURS.  
 ISAAC (Auguste), ancien ministre du commerce, député du Rhône.  
 JACQUIER Charles), C. ✱, ancien bâtonnier.  
 JAILLARD (Louis).  
 JANDARD (M. et M<sup>me</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 JASSERAND (feu M<sup>le</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 JALLUD, Le Bois-d'Oingt (Rh.).  
 JERPHANION (le Baron de), Veauchette (Loire).  
 JERPHANION (M<sup>le</sup> Albane de), Veauchette (Loire).  
 JURY DES ASSISES DU RHONE.  
 JUST (Claude) ✱, conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien directeur de l'Administration pénitentiaire.



- MM.  
 LACOMBE (Abbé), directeur du Pensionnat des Chartreux, Lyon.  
 LACOURTABLAISE, négociant.  
 LAMBERT (M<sup>11e</sup>), Villevert-Albigny.  
 LAMBERT (M<sup>11e</sup>), Collonges-au-Mont-d'Or.  
 LAMY (M<sup>11e</sup>), Saint-Genis-Laval (Rhône).  
 LARCHER (M<sup>11e</sup>), Paris.  
 LARRIVÉ (feu le docteur), Meyzieu (Isère).  
 LAULAGNET (M. et M<sup>11e</sup>).  
 LAURENT (Chanoine), curé-archiprêtre de Pithiviers (Loiret).  
 LAVERNETTE - SAINT-MAURICE (M<sup>11e</sup> de).  
 LA VILLARDIÈRE, La Frette (Isère).  
 LEGENDRE (Charles).  
 LEUSSE (M<sup>11e</sup> la Comtesse de).  
 LONDON-COUNTY, succursale de Lyon.  
 LONGEVIALE (Louis de), avocat, administrateur.  
 LUCIEN-BRUN (M.).  
 LUCIEN-BRUN (M<sup>11e</sup> Veuve).  
 LOUBAT, procureur général, Lyon.
- MAILLET (Gabriel).  
 MAISON DÉPARTEMENTALE DE RETRAITE D'ALBIGNY - AU - MONT-D'OR.  
 MALLEVAL (M<sup>11e</sup>).  
 MALOZON (M. et M<sup>11e</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 MARGET (M<sup>11e</sup>).  
 MANHÈS Frères, négociants.  
 MARION (feu M<sup>11e</sup> Veuve).  
 MAROLLES (Philippe de), Mehun-sur-Yèvre (Cher).  
 MARTEAU (Abbé Er.), aumônier de l'École d'agriculture de Sandar, Limonest.  
 MARTIN, entrepreneur.  
 MARTIN (M<sup>11e</sup> Veuve), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 MATHIEU, ex-greffier de la Cour d'Assises du Rhône, Maillat (Ain).
- MM.  
 MEAUDRE (Max), Paray-le-Monial.  
 MEAUDRE (M<sup>11e</sup> Charles).  
 MERCIER (Chanoine), ancien curé de Saint-François-de-Sales, retiré à Vernaison (Rhône).  
 MESSIMY (Général), \* † député de l'Ain, Charnoz-Meximieux (Ain).  
 MICHEL (A.), directeur d'assurances.  
 MINIMES (Supérieur de l'Institut des).  
 MOLARD, pharmacien (et M<sup>11e</sup>).  
 MOLARD (M<sup>11e</sup> Veuve), Pont-de-Chéry (Isère).  
 MONET (M<sup>11e</sup> Veuve Germain), Albigny-au-Mont-d'Or.  
 MONIER-MONTANGE (M<sup>11e</sup> V.).  
 MONROE (Charles).  
 MONTALAND (M<sup>11e</sup> Veuve), Albigny-Villevert.  
 MONTANGE (M<sup>11e</sup> Veuve), religieuse de la Visitation.  
 MONTEYNARD (M<sup>11e</sup> la Comtesse de), Saint-Romain-au-Mont-d'Or.  
 MOREL (M. et M<sup>11e</sup> Jean).  
 MULATIER, \* \* † et DUPONT, manufacturiers.
- NEYRAND (Louis).  
 NEYRON (M<sup>11e</sup> Veuve).  
 NOUVELLISTE DE LYON.
- ODET (M<sup>11e</sup>),  
 ODET-CONVERT (M. et M<sup>11e</sup>) et CONVERT (M<sup>11e</sup>), Rochetaillee-sur-Saône.  
 ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.  
 ŒUVRE DE SAINT-MICHEL.  
 ODRU, président de Chambre, Cour d'appel de Chambéry.  
 OLLIER (feu M<sup>11e</sup> Veuve).  
 OLPHE-GALLIARD (M<sup>11e</sup> Veuve), Lyon, Couzon - au - Mont - d'Or.  
 ŒUVRE DES EGLISES PAUVRES (par M<sup>11e</sup> Volf).  
 ORSEL DES SAGETS (M<sup>11e</sup>), Bily (Allier).

- MM.  
 PALLUAT et TESTENOIRE.  
 PAQUET (M<sup>11e</sup> Veuve), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 PASSINGE, directeur des Brasseries Rinck.  
 PAYEN (Louis) et Cie.  
 PEILLON.  
 PEISSEL, conseiller général du canton de Neuville-sur-Saône.  
 PELLÉ (Sœurs) (Maison), Guichard, successeur.  
 PENET, agent d'assurances, Villevert-Albigny.  
 PÉRICAUD (M<sup>11e</sup>).  
 PÉRICHON (M<sup>11e</sup> Veuve), Riom (Puy-de-Dôme).  
 PERMEZEL.  
 PERRIN (M<sup>11e</sup> Veuve Gustave), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 PERROT (M<sup>11e</sup> et feu M<sup>11e</sup> Française).  
 PERROT-DUCROT (maison).  
 PHÉNIX (Cie du).  
 PION (M<sup>11e</sup> Veuve), St-Romain-au-Mont-d'Or.  
 PONTI Ange.  
 PONTI (M. et M<sup>11e</sup> François).  
 POTIÉ (feu M.), juge honoraire au Tribunal civil.  
 POTIÉ (M<sup>11e</sup>).  
 POUZET Joseph.  
 POUZET (M<sup>11e</sup> Veuve).  
 PRANDIÈRES (Georges de), Voiron (Isère).  
 PRANDIÈRES (René de).  
 PUPIER-ALLARD.  
 PUVIS DE CHAVANNES.
- QUEYRAS (M<sup>11e</sup> Veuve).  
 QUEYRAS Eugène, administrateur, Paris.
- RAGEYS-CLÈRE (M. et M<sup>11e</sup>).  
 RAVIER DU MAGNY, (\*), avocat, professeur à la Faculté Catholique.  
 RICHARD (M<sup>11e</sup> Veuve).  
 RIGOT Ernest, président de l'Œuvre de St-Léonard.  
 REMONT Isaac, Couzon-au-Mont-d'Or.  
 RINCK (Brasseries).
- MM.  
 ROCHON (M. et M<sup>11e</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 ROCQUAIN Félix, membre de l'Institut, Paris.  
 ROUGIER (M<sup>11e</sup>), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 ROUSSET (M<sup>11e</sup> Marie), Luré (Loire).  
 ROUX-CHAPUIS (M<sup>11e</sup>).  
 ROUX-DE-BÉZIEUX (feu M<sup>11e</sup>).
- SABRAN et Cie.  
 SABRAN Edmond, administrateur (et M<sup>11e</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 SACHET (Chanoine).  
 SAINT-DIDIER (M<sup>11e</sup> de).  
 SAINT-OLIVE Charles.  
 SAINT-OLIVE Fernand.  
 SATIN (M<sup>11e</sup>), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 SAUZET.  
 SÉNEBIER, substitut du Procureur de la République, à Lyon (et M<sup>11e</sup>).  
 SÉNECLAUZE (M<sup>11e</sup> Vve), Bourg-Argental (Loire).  
 SÉNECLAUZE, industriel, Bort (Corrèze).  
 SÉRIS-COLLOMB (M. et M<sup>11e</sup>), Meudon (Seine-et-Oise).  
 SERRE Joseph.  
 SERRE (M<sup>11e</sup>).  
 SIMON (Abbé), curé de Couzon-au-Mont-d'Or.  
 SINOIR Emile, secrétaire de la Société de Patronage, Laval (Mayenne). \* \*  
 SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DE LAVAL.  
 SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS PROTESTANTS, Paris.  
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Paris (Direction de Lyon).  
 SOCIÉTÉ LYONNAISE DE CRÉDIT.  
 SŒURS DE SAINT-JOSEPH (Petites), Montagay, Fontaines-sur-Saône.  
 SOLIGNAC (M<sup>11e</sup>), Saint-Martin-d'Hières (Isère).  
 SONNERY (M<sup>11e</sup> Veuve).



MM.

SORDET (Famille).  
SOUCHON (M<sup>me</sup> Veuve Théodore), Collonges-au-Mont-d'Or.  
SPAZIN (M. et M<sup>me</sup>).  
SUD-EST, journal de Lyon.  
TARGE, Albigny-au-Mont-d'Or.  
THIVOT (M<sup>m</sup>), Le Raincy (Seine-et-Oise).  
THIOLLIER-BIED-CHARRETON (M<sup>me</sup>).  
TOURASSE, industriel, Privas (Ardèche).  
TRÉMOULHÉAC (Mgr), Le Cheylard (Ardèche).  
TRESSERRE (M<sup>me</sup> Veuve), La Demi-Lune (Rhône).  
TRIBUNAL CIVIL DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE.  
TRIOMPHE (M. et M<sup>me</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.  
VAN-DOREN, minotier, Neuville-sur-Saône.  
VELUT, négociant.

NOTA. — *Les souscriptions annuelles, fixées à 20 francs (mais nous recevons cependant avec reconnaissance, même à titre d'annuités, des sommes inférieures à ce chiffre) peuvent être remises à tous les administrateurs, mais plus spécialement à M. Bouland, trésorier de l'Œuvre, rue de la Bourse, 12, à Lyon (bureau de la Caisse d'Épargne), ou bien rité, 12, à Lyon (bureau de la Caisse d'Épargne), ou bien encore soit à M. Rigot, président, 48, rue de l'Hôtel-de-Ville, soit à M. le Chanoine Rousset, directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).*

*Il en est de même pour tous les dons extraordinaires, et l'Œuvre étant reconnue d'utilité publique, on peut lui faire des legs par testament, malgré les formalités très longues que nécessite cette manière de procéder, une fois le donateur mort, pour entrer en possession de ce qu'il a bien voulu laisser.*

*En ce qui concerne les dons en nature, prière de les déposer, si c'est possible, Maison Perrot-Ducrot ; entrée des marchandises, 12, rue Pléney, Lyon. Dans le cas contraire, nous pourrions faire prendre à domicile, si c'est en ville ou dans les environs du patronage. Et si les donateurs sont éloignés de Lyon ou de Couzon, qu'ils veuillent bien faire leur envoi en gare de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).*

MM.

VERDIER, pharmacien à la Maison départementale, Albigny-au-Mont-d'Or.  
VENET (Abbé), curé de Chapeau (Allier).  
VERGNAY (Abbé), vicaire à Balbigny (Loire).  
VERGNAY (M. et M<sup>me</sup>), Anse (Rhône).  
VERNE (M<sup>lle</sup>), Givors (Rhône).  
VIBERT (M. et M<sup>me</sup>), Villevert-Albigny.  
VIGNON-CHOQUIT (M<sup>me</sup> Veuve).  
VIOLET (M<sup>lle</sup>), Couzon-au-Mont-d'Or.  
VIRIEU (Comte de), Cailloux-sur-Fontaines.  
VOLF (M<sup>m</sup>), Œuvre des Églises pauvres.  
VORON Emmanuel, professeur de Droit pénal aux Facultés Catholiques de Lyon.